

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance I
3 Situation en République démocratique du Congo - Affaire *Le Procureur c. Thomas*
4 *Lubanga Dyilo* - n° ICC-01/04-01/06
5 Procès
6 Audience publique
7 Mardi 31 mars 2009
8 L'audience est présidée par le juge Président Fulford
9 **(L'audience est ouverte à huis clos à 9 h 30) Reclassifié en audience publique*
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever. L'audience de la Cour pénale internationale est
11 ouverte. Veuillez vous asseoir.
12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour à tous.
13 Bienvenue, Monsieur Walley. Avant l'arrivée du témoin, je voudrais aborder une ou
14 deux questions en suspens qui remontent à la semaine dernière. Maître Mabilie, j'ai une
15 question à vous poser. Je voudrais savoir si la Défense a l'intention de répondre à soit la
16 requête 1772 ou la requête 1788 ?
17 M^e MABILLE : Monsieur le Président, Thomas Lubanga n'est pas rentré dans la cour
18 d'audience.
19 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez parfaitement
20 raison, Maître Mabilie. Faites entrer M. Lubanga, s'il vous plaît.
21 (*L'accusé est introduit au prétoire*)
22 Veuillez entrer, Monsieur Lubanga. Je suis désolé, je vous avais perdu de vue. Pour
23 comprendre ce qui se passe, j'ai demandé à votre conseil principal si la Défense avait
24 l'intention de répondre aux requêtes 1772 et 1788. Et Maître Mabilie, si vous voulez
25 avoir un peu plus de temps pour y penser, vous êtes la bienvenue.

1 M^e MABILLE : Monsieur le Président, juste parce que, vendredi, nous avons parlé d'un
2 seul des deux *filings* que vous êtes en train de citer. Donc, sur un des deux *filings*, je
3 pouvais répondre que nous n'avions pas l'intention de répondre. C'était en ce qui
4 concerne l'affaire Katanga. Mais par contre... en disant simplement qu'il y a des
5 expurgations qui ont été demandées, nous n'allons pas faire d'observations à ce stade-là
6 sur ces expurgations et que si ensuite nous avons besoin de renseignements
7 complémentaires, nous reviendrons devant la Chambre au moment opportun. Donc,
8 nous n'avions pas l'intention de répondre à ce *filing*-là. En ce qui concerne le deuxième
9 *filing*, laissez-moi juste une petite seconde, je vérifie et je reviens vers vous.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Faites donc.

11 M^e MABILLE : Sur le 1778, je souhaiterais vérifier ; je reviens vers vous à un autre
12 moment, parce que j'ai, je ne... j'ai pensé... Le 1778, est-ce que c'est l'audience *ex parte* qui
13 avait eu lieu, où vous nous aviez demandé quel type d'expurgations nous souhaitions ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je suis désolé, Maître
15 Mabilille. Je constate que vous n'avez aucune information. En fait, la requête
16 1788 représente une requête déposée par le Greffe relative à l'interprétation et la
17 transcription ; requête à laquelle le Procureur a l'intention de répondre. Et c'était pour
18 savoir, vraiment, si vous vouliez répondre à une telle requête ; requête émanant du
19 Greffe, qui est relative à l'interprétation et à la transcription.

20 M^e MABILLE : Non, nous n'avons pas non plus l'intention de répondre à cette
21 requête-là, Monsieur le Président. Donc, en fait, nous ne répondons ni à l'une ni à
22 l'autre. Voilà quelle est notre réponse.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien. Je vous
24 remercie infiniment. Monsieur Sachdeva, je crois que ce serait très utile si nous
25 pouvions avoir, soit aujourd'hui ou, un peu plus tard d'ici demain matin, une liste mise

1 à jour des témoins à charge. Ce serait bien de savoir quel est l'ordre de comparution de
2 ces témoins, au moins pour ceux qui se trouvent au début de la liste, savoir quand
3 est-ce qu'ils vont comparaître.

4 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Très bien, Monsieur le Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous réussi à
6 poursuivre la question relative à l'utilisation de noms en République démocratique du
7 Congo ? Est-ce qu'il y a autre chose ou quelque chose de plus concret sur ce sujet ?

8 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je vais donner la parole à
9 M^{me} SAMSON.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien. Madame
11 Samson.

12 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour, Monsieur le Président. À ce stade, le
13 Procureur et la Défense ont eu des discussions très brèves sur la manière de procéder.
14 Et quand bien même la Défense va développer son propre argument plus en
15 profondeur ultérieurement, l'entente c'est qu'ils estiment qu'il n'y a pas besoin d'avoir
16 un expert, compte tenu du fait que la Défense ne conteste pas le fait qu'il y ait
17 l'utilisation de noms multiples au Congo par une personne. Et ils ont l'intention de
18 contester sur la base de la crédibilité, le fait que certains témoins ont décidé de ne pas
19 révéler la totalité de leurs noms soit aux enquêteurs du Bureau du Procureur ou devant
20 la Cour.

21 En ce qui concerne le Bureau du Procureur, il n'y a pas de questions brûlantes en ce qui
22 concerne cette question et, donc, nous n'avons pas l'intention de faire comparaître un
23 expert sur cette question.

24 Mais ce n'est pas la position définitive du Procureur pour l'instant. Nous sommes en
25 train de discuter pour savoir s'il y a d'autres aspects pour lesquels on voudrait que

1 quelqu'un puisse se pencher, et voir si nous avons des témoins sur nos listes de témoins
2 qui seraient en mesure de nous donner des renseignements sur la pratique de
3 l'utilisation de noms au Congo.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Quand prévoyez-vous
5 être en mesure de donner une indication définitive à la Chambre quant à votre position
6 ?

7 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : On pourra le faire demain matin, si cela ne
8 vous embête pas.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, ce serait très bien.
10 On voudrait connaître la position finale du Procureur sur cette question. Maître Mabilles,
11 c'est à vous de nous dire si vous avez l'intention de dire quelque chose sur ce sujet, mais
12 M^e Samson a expliqué que, du point de vue du Procureur, la comparution d'un expert
13 sur ce sujet n'est pas nécessaire à ce stade. Maintenant, nous attendons de voir quel est
14 votre point de vue.

15 M^e MABILLES : J'ai indiqué à M^{me} Samson que, du point de vue de la Défense, nous ne
16 souhaitons pas non plus un expert, car notre problème n'est pas aujourd'hui de
17 contester le fait qu'il y a plusieurs noms utilisés. À un moment donné, au moment de
18 notre défense, nous voudrions établir que certains témoins sont venus donner des
19 fausses identités, mais là, c'est vraiment cet élément-là dont nous rapporterons la
20 preuve ; et ça n'a rien à voir avec le fait qu'il y a plusieurs noms utilisés possible. Voilà,
21 Monsieur le Président. Donc, en l'état, la Défense ne souhaite pas d'expert sur ce point
22 puisque ce n'est pas un point qui, pour nous, est contesté.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci. Monsieur
24 Sachdeva, le témoin 0002, qui doit déposer dans un avenir très proche, je crois qu'il
25 s'agit d'un témoin pour lequel il y aura un certain nombre de... d'éléments vidéo.

1 Pour revenir sur ce qui s'est passé précédemment, et pour voir les problèmes qui ont été
2 posés pour pouvoir aboutir à la certitude de ce qui avait été dit, et voir s'il y a une
3 pertinence dans ce qui est dit lorsqu'un élément vidéo est utilisé et que quelqu'un prend
4 la parole, est-ce que ce serait utile si les extraits sur lesquels le Procureur se fonde et sur
5 les propos sur lesquels ces informations... sur lesquels le Procureur se fonde, il faudrait
6 pouvoir communiquer ces extraits aux interprètes, de telle sorte qu'ils puissent avoir
7 une... enfin, afin qu'ils puissent produire une interprétation précise de ce qui est dit.

8 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Très bien, Monsieur le Président.
9 Effectivement, nous allons fournir ces éléments aux interprètes.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : S'il y a une façon de
11 pouvoir fournir ces éléments avec les parties pertinentes en avance aux interprètes, je
12 pense que la Défense aura une notification également de ces extraits vidéo. Et on fait
13 une invitation similaire... On invite une invitation similaire à la Défense, notamment s'il
14 y a des passages particuliers pour lesquels ils vont demander à la Chambre de se
15 pencher et demander à la Chambre d'écouter. Parce que ce qui est dit peut être
16 pertinent pour pouvoir conclure sur certaines questions de faits. Ce serait utile de
17 communiquer ces extraits aux interprètes à l'avance, de telle sorte qu'on puisse obtenir
18 une précision concernant les propos qui sont tenus.

19 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Je comprends tout cela, et nous avons ces
20 extraits qui seront communiqués à l'avance aux interprètes. Et je crois comprendre que
21 la Défense a également ces extraits que nous avons l'intention de produire par le biais
22 de ce témoin.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien. Nous faisons
24 des suggestions et nous espérons que cela va permettre au moins de réduire les
25 difficultés qui se posent en ce qui concerne l'interprétation de ce type de pièces.

- 1 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Toujours sur le même sujet, il y a une vidéo
2 que je voudrais montrer au témoin actuel, et je vais essayer de voir si on peut remettre
3 aux interprètes des transcriptions à l'avance.
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : De toute évidence, il
5 n'y a pas de mal à ce qu'on ait une interprétation de quelqu'un d'autre de ce qui a été
6 dit, mais ce serait quand même important que les interprètes puissent avoir leur point
7 de vue à dire... enfin pouvoir intervenir dans ce qui est dit plutôt d'être lié à ce qui est
8 produit par quelqu'un d'autre... l'interprétation qui est produite par quelqu'un d'autre.
9 Quand est-ce que vous pouvez faire cela, Monsieur Sachdeva ? Donnez-nous une date
10 approximative ou un moment approximatif.
- 11 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Soit d'ici la fin de la journée ou demain
12 matin.
- 13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Mais si c'est demain
14 matin alors c'est possible de donner des extraits de cette vidéo à l'interprétation. Et je
15 vous encourage à aller dans ce sens.
- 16 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur le Président, très bien.
- 17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Pour informer tout le
18 monde nous allons tenir trois audiences *ex parte* : aujourd'hui avec... réservée
19 essentiellement à la Défense ; deux... enfin une autre pardon avec le Procureur et
20 l'Unité des victimes et des témoins, et la troisième se tiendra le jeudi, réservée
21 essentiellement au Greffe.
- 22 Pour chacune de ces audiences *ex parte*, pour pouvoir gagner du temps et pour pouvoir
23 passer de l'audience publique à l'audience *ex parte*, je crois que nous allons lever...
24 suspendre l'audience à 15 h 45 pour les jours concernés. Je vous remercie.
- 25 Y a-t-il autre chose Maître Mabilie ?

1 M^e MABILLE : Juste vendredi, nous avons parlé aussi des MFI et vous aviez demandé
2 à la Défense quand est-ce que nous serions capables de donner, pour que nous
3 n'accumulions pas de retard sur les éléments de preuve que nous souhaitons voir
4 déposer, je voudrais dire à la Chambre que nous avons regardé ce problème. Je ne crois
5 pas que nous sommes en état de faire des propositions avant la fin de cette session, mais
6 nous allons le faire très vite, juste après, et par ailleurs, on voulait indiquer à la
7 Chambre que nous avons décidé maintenant de travailler autrement. C'est-à-dire
8 qu'après chaque témoin, nous allons proposer une liste de MFI pour ne pas cumuler de
9 retard comme nous l'avons fait sur les premiers témoins.

10 Donc, l'objectif c'est de vous fournir une liste, je dirais peut-être la deuxième semaine
11 d'avril, la liste complète pour tous les premiers témoins que nous avons déjà entendus,
12 et pour l'avenir, nous allons essayer après chaque témoin de donner à la Chambre les
13 éléments que nous souhaitons voir portés au dossier.

14 Est-ce que ça va pour la Chambre ce délai ?

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je vais en discuter avec
16 mes collègues pendant la pause, Maître Mabilille, mais je peux vous dire que de but en
17 blanc, c'est une suggestion très utile. Mais s'il y avait un problème, nous allons revenir
18 vers vous après la pause.

19 Je vous remercie. Faites entrer le témoin, s'il vous plaît.

20 (*Le témoin est introduit au prétoire*)

21 Audience publique, s'il vous plaît.

22 Bonjour, Monsieur le témoin.

23 LE TÉMOIN WWW-0017 : Bonjour.

24 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Audience publique.

25 (*Passage en audience publique à 9 h 45*)

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Sachdeva.
- 2 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
- 3 Monsieur le témoin.
- 4 LE TÉMOIN WWW-0017 : Bonjour.
- 5 Q. Comment vous sentez vous ?
- 6 R. Je me sens bien.
- 7 Q. Très bien la semaine dernière, nous avons terminé en discutant des opérations
- 8 militaires à Kobu, à Bambu et à Lipri ; est-ce que vous vous souvenez des questions que
- 9 nous vous avons posées ?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Vous aviez affirmé qu'au cours des opérations, les patrouilles étaient revenues
- 12 avec des civils au bureau où les civils s'étaient enfuis des villages voisins. Ma question
- 13 c'est que pendant cette époque-là, est-ce que l'UPC avait pris des prisonniers ?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Est-ce que ces prisonniers étaient des civils ou des militaires selon votre
- 16 souvenir ?
- 17 R. La majorité était des civils, mais il y avait des militaires parmi eux.
- 18 Q. Où étaient gardés ces prisonniers ?
- 19 R. Ils ont été placés dans des magasins parce que notre camp était tout juste le
- 20 marché ou occupait le marché, alors, il y avait des magasins, des commerçants qui
- 21 étaient là aussi, alors ils étaient placés dans l'un des bâtiments qui étaient là.
- 22 Q. Savez-vous dans quelles circonstances ces prisonniers ont été placés dans ces
- 23 magasins ?
- 24 R. Oui, après être ramenés, alors comme ils étaient nombreux, c'est très difficile de
- 25 contrôler, alors ils ont été placés comme ça dans la maison en question.

1 Q. Qui au sein des militaires avait pris ces dispositions pour qu'on détienne...
2 pardon, pour que ces civils soient détenus, pardon ?

3 R. Pour éclaircir ce point, donc l'autre fois, je parlais qu'il y a un commandant qui
4 s'était rendu pour disons amorcer une négociation. Et cette négociation a été, disons, a
5 tourné à une mascarade ; c'est comme ça, ces personnes se sont faits prisonniers. Et
6 après être ramenés au camp, ils ont été placés comme ça, j'ai dit, dans la maison qui
7 était utilisée comme prison.

8 Q. Une fois que ces prisonniers se sont retrouvés dans la maison, est-ce que quelque
9 chose s'est produit ?

10 R. Il y a eu incident entre un jeune officier qui a grandi dans la région, qui a voulu
11 retirer certaines personnes pendant... entre le groupe.

12 Q. Et que s'est il passé ?

13 R. Après cet incident, il y a eu un dialogue avec le commandant de brigade
14 Salumu ; il va ordonner s'il reconnaissait des personnes qui n'étaient pas combattants,
15 qu'il les retire. C'est comme ça qu'il va aller et il va retirer aussi quelque... environ
16 7 personnes.

17 Q. Savez-vous combien de personnes étaient détenues dans cette pièce ?

18 R. Le nombre exact, je ne saurais dire, mais ils étaient au-delà de 30, mais ils ne
19 pouvaient pas dépasser les 50 ou 60. Non.

20 Q. Combien de temps ces personnes ont été détenues dans cette pièce. Est-ce que
21 vous vous en souvenez ?

22 R. Seulement la journée.

23 Q. Et à la fin de la journée... Et en fin de compte, qu'est-il advenu de ces personnes ?

24 R. La majorité qui était restée dans la maison utilisée comme prison, ils ont été
25 exécutés.

1 Q. Comment le savez-vous ?

2 R. J'ai pas voulu m'impliquer là-dedans, parce que je savais déjà, ça se discutait, les
3 gens en parlaient, et que le soir, aussi, il y a les militaires qui étaient proches de ma
4 position qui en parlaient, et j'ai vu même les armes blanches qu'ils avaient avec le sang.
5 Et le lendemain, lorsque nous quitions l'endroit, la maison utilisée comme prison était
6 vide. Alors, ces personnes ne pouvaient pas être relâchées aussi comme ça dans la
7 nature. C'est comme ça que je sais.

8 Q. Savez-vous à quel groupe ethnique appartenaient ces prisonniers ?

9 R. La majorité, des Lendu.

10 Q. Vous avez dit que les soldats qui étaient proches de votre position en parlaient. À
11 ce moment là, où se trouvait le commandant Salumu ?

12 R. Chez lui. Dans la maison qu'il utilisait, dans le marché, il a une maison, il était
13 installé là-dedans, il était chez lui.

14 Q. Savez-vous s'il était au courant de ce qui s'était passé. Est-ce qu'il était au courant
15 de ce qui était advenu des prisonniers ?

16 R. Oui, bien sûr, il était au courant.

17 Q. Et savez-vous s'il a parlé de cet incident avec quelqu'un d'autre au sein de
18 l'UPC ?

19 R. Lorsque nous étions à Kilo... à Kobu, il était en communication régulièrement le
20 soir avec le chef d'état-major Kisémbu qui se trouvait à Mongbwalu.

21 Q. Et comment vous saviez cela, Monsieur ?

22 R. Suite à la... disons à la formation géographique, le marché de Kobu est sur une
23 pente qui s'incline. Alors il résidait sur la partie basse. Il ne pouvait pas bien
24 communiquer de là. Alors, régulièrement, pour communiquer, il devait carrément
25 grimper cette petite colline pour être au sommet. Et c'est là que se trouvait notre

1 position. Et en plus, j'avais la radio souvent avec moi, et de là on pouvait suivre sa
2 conversation, ou carrément il était à côté de nous à chaque fois qu'il parlait.

3 Q. Vous avez dit que vous aviez également une radio. Dois-je comprendre que
4 Salumu communiquait avec Kisembo par le biais de la radio ?

5 R. Oui, oui.

6 Q. Est-ce que vous avez pu savoir quel était le sujet de ces communications à ce
7 moment-là entre Salumu et Kisembo ?

8 R. Dans les premiers jours, c'était souvent le rapport qu'il faisait. La seconde fois,
9 c'était la demande de renfort qu'il faisait aussi. Il demandait les munitions. Le soir, des
10 négociations... disons les négociations dans la, à la veille de cette négociation qui a
11 tourné à l'arrestation des personnes. Il planifiait... Il y a même le commandant brigade
12 qui faisait état que les personnes devaient venir de Bunia, les personnes politiques qui
13 étaient habilitées à négocier, qui devaient venir tous. Ça se passait par la radio, je l'ai
14 suivi aussi là.

15 Q. Ces personnes de Bunia sont-elles venues pour les négociations ?

16 R. Non, ils sont jamais venus.

17 Q. Et savez-vous avec qui ces négociations devaient se dérouler ?

18 R. Non, je sais pas.

19 Q. Avant le moment où les prisonniers ont été exécutés, savez-vous s'il y avait eu
20 des communications entre le chef d'état-major et le commandant de brigade ?

21 R. Oui, il y avait communication.

22 Q. Savez-vous sur quoi portait cette communication ?

23 R. Au début, il faisait rapport de la journée, comment la journée ça s'est déroulé ; et
24 le chef d'état-major a voulu savoir si on avait repris l'arme, les armes lourdes qu'ils
25 avaient prises à Lipri. Il y en avait pas. Il insistait aussi sur le fait de voir leur

1 commandant de bataillon qui contrôlait disons la région, qui se nommait Kabuli. Le
2 commandant de brigade a fait rapport qu'il était impossible à le joindre, et le sujet a
3 tourné sur le fait qu'on devait aller à Bunia. Et vite après, le commandant de brigade va
4 poser la question de savoir qu'est-ce qu'on pouvait faire des personnes qui étaient
5 arrêtées. Et comme ça, en discutant, il va le dire « ubatendeye ». Il le dit en swahili :
6 « *ubatendeye* »

7 Q. Pouvez-vous nous dire ce que signifie « *ubatendeye* », s'il vous plaît ?

8 R. Un terme qui était couramment utilisé dans l'UPC, surtout par une personne
9 menaçant, regardait l'autre, lorsque vous dites : « nitakutendeya » ; c'est dire : il va te
10 faire voir de quoi il est capable ; il va te montrer de quoi il...

11 Q. Et dans cette communication entre le commandant de brigade et le chef
12 d'état-major, qui a dit — si vous le savez — qui a prononcé ce mot « *ubatendeye* » ?

13 R. C'était d'abord le chef d'état-major et puis le commandant de brigade a reposé
14 même la question « *nibatendeye* » pour confirmer, disons.

15 Q. Bien. Vous avez dit, la semaine dernière et il y a juste un instant, qu'après
16 l'opération Kobu, Bambu et Lipri, vous êtes allé à Bunia. Vous souvenez-vous à quel
17 moment cela s'est passé ?

18 R. Je dirais carrément la fin février ou début mars parce qu'après un bout de temps,
19 le 6 mars, on s'est battu contre les Ougandais à Bunia.

20 Q. Lorsque vous dites vous êtes retourné à Bunia, est-ce qu'il s'agissait de la brigade
21 au complet ou simplement des éléments de cette brigade qui sont rentrés à Bunia ?

22 R. Je dirais au moins les 80 pour cent des militaires ou même le *staff* de brigade
23 s'était rendu à Bunia.

24 Q. Parlons maintenant de ce retour à Bunia. À l'arrivée à Bunia, qu'avez-vous fait ?

25 R. On était stationnés sur le camp EPO. Là, il y avait un bataillon et l'autre bataillon

1 se stationnait de l'autre côté de la route qui mène vers l'aéroport, là où se trouvait la
2 résidence, disons la maison de M. Tibasima.

3 Le deuxième jour, il y a eu — On a couru, disons, dans la ville pour se poser, pour
4 montrer notre présence qu'on était là. Après, il se passe deux jours encore. Il y a la
5 résidence du président Thomas Lubanga. De là, à quelques, disons une bonne distance,
6 environ 60 à 70 mètres, il y a un camp qui était occupé par les Ougandais. Comme il y
7 avait déjà cette tension qui régnait, ils ont été demandés de quitter ce camp. Et nous,
8 notre troupe qui se trouvait proche — ça été sur le camp PM. Nous avons fait route vers
9 la résidence, et pour disons mettre la pression sur ces Ougandais afin de récupérer le
10 camp qui était proche. Et c'est ce qu'on a fait et nous l'avons réussi. À part ça, le même
11 jour, dans la matinée, j'étais parmi ceux qui ont fait route ensemble, avec notre
12 commandant de brigade qui est allé à la résidence de M. le Président Thomas Lubanga.

13 Q. Vous avez dit que... Non, je vais recommencer. Vous avez dit que vous étiez
14 stationnés au camp EPO. Au cours de cette période, lorsque vous étiez à Bunia, est-ce
15 que vous étiez cantonnés simplement dans ce camp ou dans d'autres camps où vous
16 êtes également resté ?

17 R. De là, j'ai expliqué que nous avons repris le camp qui se trouvait à environ
18 70 mètres de la résidence du président. C'était disons de l'autre côté, carrément. Après,
19 il y a une colonne de maisons qui le séparait, qui était occupé par les Ougandais. Les
20 ougandais, nous allons occuper ce camp. Et de là, nous allons sortir une fois lors de
21 l'attaque de Mandro qui s'est fait durant la semaine pour aller intervenir. Nous allons
22 sortir. Mais notre base se trouvait là-bas. Mais l'unité qui se trouvait chez Tibasima,
23 l'autre bataillon a dû rester aussi là-bas. Mais il y avait plus nos troupes sur le camp
24 PM.

25 Q. Quel était le nom de ce camp ?

- 1 R. Familièrement, on appelait le camp occupé par Lompondo. Ils parlaient de camp
2 de chez Lompondo, Le camp Lompondo.
- 3 Q. Vous avez dit un peu plus tôt que, le deuxième jour, lorsque vous étiez à Bunia,
4 vous avez montré votre présence dans la ville. Vous étiez donc dans la ville. Qu'est-ce
5 que vous entendez par là ? Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails ?
- 6 R. C'était juste preuve de démonstration. Il y a des unités, deux rangées. On a dû
7 courir dans la ville, un *crossing*, comme ça, avec nos armes. On a chanté. On a fait
8 presque le boulevard jusqu'au marché. Et de là, on a remonté encore le boulevard,
9 jusqu'à notre camp. C'était faire preuve de force pour montrer notre présence. C'est ça,
10 ce qui s'est passé.
- 11 Q. Et si vous pouvez nous le dire, de combien de soldats parle-t-on
12 approximativement et qui auraient donc montré leur présence ?
- 13 R. Il y avait environ deux compagnies.
- 14 Q. Est-ce que cela ferait approximativement environ 300 soldats ; est-ce exact ?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Vous dites vous être rendu à la résidence de M. Lubanga. Tout d'abord, avec qui
17 vous êtes-vous rendu là-bas ?
- 18 R. Nous escortions le commandant de brigade, Salumu.
- 19 Q. Pourquoi êtes-vous allé là-bas ?
- 20 R. Je ne sais pas c'était pour quel motif.
- 21 Q. Comment avez-vous appris que vous devriez escorter votre commandant de
22 brigade à la résidence de Lubanga ?
- 23 R. Nous étions dans le camp, le commandant de brigade, c'est lui le chef suprême
24 dans notre camp. Il vient, il dit « je vais voir le Président vous m'escortez », l'ordre était
25 donné. On prend nos armes, et nous on suit sa voiture, c'est tout.

1 Q. Savez-vous si le commandant de brigade s'est rendu à la résidence de Lubanga
2 de son propre chef ou est-ce que c'est quelque chose qu'on lui a demandé de faire ?

3 R. J'ai pas suivi, je ne sais pas comment ça s'est fait. Mais, il est venu, il a donné
4 l'ordre de le suivre comme ça et nous l'avons escorté comme d'habitude comme il le
5 demande dans la ville de Bunia. Alors nous sommes allés, il est entré dans la parcelle,
6 disons, il y a les gardes qui limitaient une surface qu'on ne pouvait pas accéder et nous
7 sommes restés à cette barrière, lui, il est allé à l'intérieur.

8 Q. Combien de temps a duré sa réunion avec Lubanga ?

9 R. Je sais que ça a pris du temps, parce qu'au bout d'une heure environ 30, j'étais
10 déjà fatigué, puis j'étais affamé. Je vais même quitter de là, je vais faire route à pied pour
11 aller chercher à manger. Et ce n'est qu'après, ils vont me passer au cours de la route, et
12 puis je vais reprendre ma place dans la voiture, nous allons partir. Mais ça a pris du
13 temps.

14 Q. Après la réunion, est-ce que votre commandant de brigade vous a informés de...
15 du sujet des discussions, et s'il l'a fait, de ce qui a été discuté ?

16 R. Non, il n'a rien dit, mais moi, personnellement, je voulais en savoir plus, j'ai
17 même taquiné son garde du corps afin qu'il écoute, parce qu'il était proche, en disant
18 qu'il a été voir le Président, ils ont reçu peut-être de l'argent et ils sont bien nous, on a
19 rien, on est fauchés. Il va répondre, c'est lui, M. Salumu qui va répondre, quel argent ?
20 On ne nous a pas donné de l'argent, c'était seulement l'ordre de prendre le camp.

21 Q. Et lorsque vous dites les ordres... il a dit que les ordres étaient simplement de
22 reprendre le camp, est-ce que vous avez compris que cela signifie que Lubanga avait
23 donné des ordres à Salumu ?

24 R. Non, moi, je n'ai pas compris de sorte, j'ai compris sur le fait qu'il ne voulait pas
25 en parler, il n'en voulait rien dire, c'est tout ce que j'ai compris.

- 1 Q. Au cours de votre séjour à Bunia, vous avez parlé du camp de Lompondo. Outre
2 cela, est-ce que vous avez participé à des combats à Bunia, à ce moment-là ?
- 3 R. Oui, celui du 6 mars.
- 4 Q. Que s'est-il passé le 6 mars ?
- 5 R. Il y a l'ordre... Nous qui étions dans le camp, le commandant Salumu va nous
6 demander de rester en stand-by, et environ vers 4 h 30, on allait vers 5 heures, on nous
7 demandait de nous déplacer ; on va aller attaquer la position des Ougandais de Dele et
8 on va se battre sur cet endroit et là, je vais recevoir l'ordre de regagner notre position et
9 de là il y a une voiture qui va venir me chercher avec les armes qui étaient là. Je vais
10 aller chez... disons, à côté le bâtiment de BPI, je vais trouver le commandant Tango
11 Roméo Bosco qui était là, avec l'un de ses commandants qui tirait sur l'aéroport parce
12 que de là, on pouvait tirer sur l'aéroport. À moi aussi c'était donné l'ordre de tirer sur
13 l'aéroport ; nous allons tirer sur l'aéroport, et après, ça va être l'ordre de quitter la ville
14 de Bunia.
- 15 Comme ça, nous allons d'abord nous retrouver à Mudzipela, et là, j'ai vu le chef d'état-
16 major parler une fois encore plus avec Bosco, là aussi il y a eu crépitements de balles,
17 nous allons tous nous enfuir, disons vers Centrale.
- 18 Q. Est-ce que vous avez dit que vous avez trouvé là Tango Roméo Bosco ? Est-ce
19 que je vous ai bien compris ?
- 20 R. Oui, oui.
- 21 Q. Et Tango Roméo, de quoi s'agissait-il ? Était-ce ce signe dont vous avez parlé ?
- 22 R. C'est le *cross* qu'il utilisait.
- 23 Q. Lorsque vous avez vu le commandant Bosco, se trouvait-il seul ou avec d'autres
24 militaires ?
- 25 R. Il y avait son aide de camp Six-one-Sierra qui tirait ; il y avait presque tout un

1 peloton qui était là aux alentours, qui était déployé, et il y avait ses gardes du corps à
2 côté de lui.

3 Q. Qui était le Six-one-Sierra ?

4 R. C'était son aide de camp et il tirait aussi aux armes lourdes qui étaient souvent à
5 la charge de Bosco.

6 Q. Et vous avez parlé des gardes du corps. Son garde du corps était à côté de lui.
7 Quel était l'âge de ses gardes du corps, à l'époque ?

8 R. Il y avait ceux qui étaient âgés, il y avait aussi je crois, j'ai vu des enfants-soldats
9 aussi.

10 Q. Combien d'enfants-soldats ?

11 R. Lorsqu'il est parti de là, il nous a quittés, nous allons même faire route avec ses
12 gardes du corps, je me rappelle environ deux qui étaient à côté de nous, disons dans la
13 troupe avec qui nous avons fait route vers Mudzipela, à peu près deux que j'ai vus à
14 part les autres troupes avec qui il est parti.

15 Q. Et ces deux là, quel âge avaient ils ?

16 R. L'âge exact, je ne peux le dire, mais je peux estimer qu'ils avaient en tout cas,
17 moins de quinze 15 ans.

18 Q. Comment étaient-ils vêtus ?

19 R. Au-dessus, ils avaient des tee-shirts, des tennis civils, l'autre qui avait un
20 pantalon militaire en bas, l'autre était carrément en civil, mais il avait le chapeau
21 militaire ; l'autre qui avait le pantalon en tenue militaire avait les bottes qu'utilisaient les
22 militaires. Même, je me rappelle d'une scène, lorsqu'on va quitter notre position parce
23 que les bombes tirées de l'aéroport tombaient tout juste à côté. On courait, tellement
24 qu'il était petit, les souliers... les bottes qu'il portait étaient trop grands, sortaient ; et du
25 coup, comme ça, ça restait derrière.

1 Q. Pourrais-je vous poser une question, Monsieur.

2 Vous avez dit... Vous avez parlé des bottes qu'utilisaient les militaires. Est-ce que vous
3 pourriez nous décrire les bottes que portaient les militaires ? Brièvement si vous le
4 pouvez ?

5 R. Ce sont les bottes en plastique souvent utilisées par les jardiniers qui est
6 carrément toute en plastique, d'une hauteur environ 30 centimètres.

7 Q. Ces enfants de moins de 15 ans, portaient-ils des armes ?

8 R. Oui.

9 Q. Quel type ?

10 R. Ils avaient des kalachnikovs.

11 Q. Portaient-ils autre chose ?

12 R. Lorsque nous quitions non, ils étaient que comme ça.

13 Q. Après les combats à Bunia, où êtes-vous allés ?

14 R. Cette retraite qui était marquée alors, nous nous sommes dirigés d'abord vers
15 Mongbwalu et de Mongbwalu, c'était pas bien organisé, une fois de plus, nous avons
16 quitté Mongbwalu pour prendre cette route vers Baku, Mamedi, Maitulu ; disons la
17 route Watsa ?

18 Q. Monsieur, pourriez-vous répéter le nom de l'endroit où vous vous êtes rendu
19 après être parti de Mongbwalu, juste simplement pour que nous puissions la voir sur le
20 compte rendu d'audience ?

21 R. De Mongbwalu, c'était le débandade totale. La majorité des militaires qui
22 venaient de chez Jérôme sont allés vers Aru. Beaucoup plus des autochtones du milieu
23 se sont dirigés vers chez eux. Mais le premier arrêt, là où j'ai vu le chef d'état-major,
24 parce qu'il se sentait menacé, c'est à Baku ; le premier arrêt où je l'ai vu. Après, l'arrêt, là
25 où nous avons fait même un moment, on s'est installés quand même, on a fait le camp

1 aussi, c'était à Mamedi.

2 Q. Lorsque vous avez vu le chef d'état-major, que faisait-il ?

3 R. On est arrivés dans la soirée. C'est le matin, il a fait un petit rassemblement ;
4 parce qu'il voulait déjà partir. Nous, les troupes qui venaient après, parce qu'on était
5 presque les derniers à prendre la route derrière lui, c'est il y a eu un rassemblement où il
6 parlait. Et il était étonné de voir notre unité. Il a dit : « ça va, si vous êtes fatigués, vous
7 vous reposez, et je vous précède. » L'un des commandants avec qui nous étions va
8 exposer le fait qu'on n'avait pas à manger. Et il va laisser même une bête, une bête que
9 nous allons abattre sur l'endroit. Et il va continuer sa route.

10 Q. Qui sont les personnes qu'il a rassemblées pour cette réunion ?

11 R. À ce moment, il y avait une structure, il y avait les commandants, il y avait le *staff*
12 surtout ; brigades qui venaient de partout, quoi, même de l'état-major il y en avait.
13 Alors, c'était un rassemblement général comme ça, il a parlé seulement. Et puis, il est
14 reparti. C'était vite fait, quoi.

15 Q. Vous avez dit : « des brigades de partout, même de l'état-major. » Est-ce que
16 vous voulez dire par là l'état-major qui travaillait avec Kisembo était également présent
17 ? Son état-major ?

18 R. Oui. Comme je l'ai dit, il y avait des éléments de partout, quoi. Il y avait le rich...
19 Parmi le *staff* de l'état-major, nous avions qui travaillait à l'époque avec lui, il y avait le
20 G4 Papi Roméo Charlie qui était là. Il y a Éric Mbavazi qui était le G1 aussi qui était là.

21 Q. Désolé, Monsieur, mais on va répéter le même exercice avec Éric Mbavazi. Est-ce
22 que vous pourriez épeler son nom de famille : Mbavazi ; le nom de famille de Éric ?

23 R. M-B-A-V-A-Z-I.

24 Q. Merci. Donc, parmi ces brigades, parmi cet état-major, ce chef d'état-major, parmi
25 les soldats qui étaient rassemblés à cet endroit, est-ce que c'étaient tous des adultes ou y

1 avait-il des enfants ?

2 R. Il y avait beaucoup aussi des adultes et des enfants.

3 Q. Après cette réunion, que s'est-il passé ?

4 R. Il est parti. Nous, nous avons fait la journée là-bas. Nous avons même encore
5 passé la nuit. Le lendemain matin, nous l'avons suivi. La distance n'était pas si longue.
6 On pensait qu'il allait continuer très loin. Mais dans la même journée, disons dans les
7 après-midi, on a trouvé là où il s'était arrêté. Et c'est là que nous avons passé un bon
8 moment. Nous avons même construit des camps. C'était à Mamedi.

9 Q. Et vous dites que vous avez passé pas mal de temps, là. Combien de temps
10 avez-vous passé là-bas ?

11 R. Sur l'endroit, environ un mois. Et puis, on s'est déplacés un peu parce que les
12 Ougandais nous suivaient toujours. On est allé vers Maitulu et puis nous sommes
13 revenus encore à Mamedi.

14 Q. Qu'est-ce qui était établi à Maitulu lorsque vous êtes allé là-bas ?

15 R. Au fait, juste déjà à Mamedi, le chef d'état-major a dû appeler, tout... pour
16 connaître d'abord l'effectif qu'on faisait parce que les militaires aussi avec qui nous
17 avons pris route, beaucoup plus ne supportaient plus cette souffrance. Il y avait pas à
18 manger. On se logeait mal, c'était mal organisé, carrément. Beaucoup fuyaient. Alors, il
19 a dû faire appel à tout le monde, tous les militaires qui se trouvaient, même les
20 commandants pour faire un structure encore nouveau. C'est comme ça qu'il va nommer
21 même des G1, G2 ; de nouveau encore. Il va... parce que les militaires avec qui on était,
22 c'était presque un bataillon. Et puis les gens fuyaient encore de jour au jour. Il a voulu
23 maintenant tout organiser : le commandant de bataillon, de compagnie. Tellement, qu'il
24 y avait les gardes du corps chez des commandants et il y avait pas de militaires dans les
25 unités. Il va même demander aux gardes du corps de quitter les unités. C'est comme ça,

1 les jeunes enfants qui étaient aux gardes du corps chez des commandants, beaucoup
2 plus vont se retrouver dans des troupes. Alors c'était très, très, très difficile pour eux. Et
3 le chef d'état-major va créer l'unité des kadogo. On l'appelait l'unité des kadogo qui
4 pouvaient être sous sa protection. Comme ça, ils pouvaient bien manger à l'état-major.
5 Et cette organisation s'était déjà fait depuis Mamedi. Et à Maitulu, nous sommes allés
6 toujours, il y avait cette organisation. Et même à notre retour sur Mamedi, il y avait
7 toujours cette organisation.

8 Q. Parlons de cette unité de kadogo. À votre connaissance, combien de personnes
9 composaient cette unité ?

10 R. C'était presque tout un peloton.

11 Q. Et donc, à peu près 45 personnes ; n'est-ce pas ?

12 R. À peu près moins.

13 Q. Et parmi ces kadogo, quelle était la tranche d'âge de ces kadogo ?

14 R. Lorsqu'on les a retirés des troupes qu'on appelle l'unité des kadogo, vous voyez
15 donc la personne, déjà, il est conscient que c'est un kadogo, donc il avait moins de
16 15 ans.

17 Q. À votre connaissance, quel âge avait le plus jeune des kadogo dans cette unité ?

18 R. Je dirais, forcément, il pouvait avoir dans les 12 ans.

19 Q. Quelles étaient les fonctions des kadogo dans cette unité établie par le chef
20 d'état-major ?

21 R. Comme je vous ai expliqué, la situation était vraiment difficile. Il pleuvait tout le
22 temps. Il y avait pas de la nourriture, pas de médicaments. Les militaires volaient par-ci,
23 par-là ; surtout pour eux. Maintenant, ils étaient victimes. Ils ne pouvaient pas se
24 débrouiller, comme on les avait arrachés de ces commandants qu'ils pouvaient s'acheter
25 la nourriture ou pouvaient préparer, alors ils étaient tout devenus misérables. Ils se

1 lavaient rarement, tellement qu'il y avait des poux en plus. Alors, leur
2 santé se dégradait. Comme nous autres on souffrait, alors vous imaginez pour eux,
3 c'était un peu deux fois plus. C'est comme ça. Le chef d'état-major — je sais pas — pris
4 de bonne volonté ou quoi, va les ramener chez lui. Là, ils pouvaient être suivis. Ils
5 allaient se laver en groupes. Ils pouvaient manger ; déjà, ce qui était bon pour eux, et
6 puis ils pouvaient dormir. Alors, c'était tout juste, moi je pense, pour les protéger, parce
7 qu'ils étaient vraiment vulnérables.

8 Q. Quand vous dites qu'ils allaient rentrer à la maison, est-ce que vous parlez de ce
9 que vous disiez tout à l'heure, c'est-à-dire qu'ils allaient rentrer vers l'unité de Kisembo
10 ? Est-ce que j'ai bien compris ?

11 R. J'ai dit — au début, ils ont été arrachés comme gardes du corps. Ils ont été mis
12 dans les troupes, alors c'était très difficile. C'est comme ça qu'on va les ramener à
13 l'état-major. C'est ça j'ai dit : vont rentrez chez le chef d'état-major.

14 Q. Merci de cet éclaircissement. Et en plus des problèmes que vous avez décrits — à
15 part ces problèmes — est-ce que l'unité des kadogo avait une fonction militaire ? Est-ce
16 qu'ils avaient des responsabilités militaires ?

17 R. À la période où on était, ils n'avaient pas de fonction. Ils se rassemblaient le
18 matin, il y a plutôt des personnes qui étaient des gardes du corps du chef d'état-major
19 qui étaient chargées à le suivre quoi, à courir, par exemple, le matin... l'après-midi à les
20 faire chanter. Ils s'occupaient disons d'eux comme ça. Mais, des tâches militaires, j'ai
21 pas vu qu'ils allaient patrouiller, puiser de l'eau, faire des activités qu'on nous
22 demandait. Même lorsqu'on a essayé de faire à l'aéroport une piste, on a voulu créer
23 une piste, ils n'étaient pas là.

24 Q. Vous dites qu'on demandait aux enfants de chanter. Et vous avez dit qu'ils se
25 rassemblaient le matin. Qui les faisait chanter et comment ces rassemblements étaient-

1 ils organisés ?

2 R. C'était la parade carrément militaire, ils faisaient comme tous les autres militaires
3 le font. Je me rappelle au début, il y a le feu, un garçon feu qui était garde du corps de
4 Thomas - qui s'appelait saba-saba, qui s'occupait d'eux, et puis il y a Loringa à un
5 moment qui s'occupait aussi d'eux, alors. Il faisait chanter, il donnait un peu des cours,
6 aussi, je l'ai vu par après montrer un peu comme la marche militaire, des trucs pareils,
7 pour s'occuper carrément d'eux.

8 Q. À ce stade, est-ce que Loringa faisait parti de l'état-major de Kisembo ?

9 R. Oui.

10 Q. Que chantaient les Kadogos ?

11 R. La majorité du temps, c'étaient les chansons militaires qu'ils chantaient disons les
12 choses, comme nous aussi on chantait habituellement. Mais ce qui était un peu
13 étonnant, vers la fin, leurs chansons, ou quoi, tout ce qui faisait tourner un peu plus
14 autour de nous la nourriture, tellement, moi, je pense c'était la faim, ça nous menaçait
15 tous, d'abord, alors, parce que nous, on pouvait aller même chasser en forêt, vous
16 voyez. Il y a ceux qui se sont adonné à voler la population, mais eux déjà, c'était
17 difficile pour eux de faire de tels trucs, aller chasser ou de faire quoi. Alors, je me
18 demande, alors, lorsqu'un enfant comme ça qui se met à chanter la nourriture donc il a
19 extrêmement faim.

20 Q. Savez-vous quel était l'objectif de ces chansons militaires, comme vous le dites
21 vous-même, les Kadogo, on leur demandait de chanter ces chansons. Quel était leur
22 objectif ?

23 R. Souvent, ces chansons étaient pour accompagner les circonstances, il y a des
24 moments où on pouvait être triste. Il y avait des chansons pareilles qu'on pouvait
25 chanter. Il y a des moments où il y avait la joie, par après une bataille, après avoir

1 conquis tel ou tel territoire, on chantait des chansons de gloire. Disons, il y a des
2 moments où les gens pouvaient pleurer, le soir. Ils appellent ça « *kitamaduni* » disons où
3 les militaires se défoulent, ils lâchent leur pression. Alors, moi je pense plus Nous aussi
4 on le faisait, on chantait chaque fois, c'était beaucoup plus oublier cette souffrance. Et
5 moi aussi je le faisais pour ça.

6 Q. Et à ce moment-là, où se trouvait l'état-major ?

7 R. Sur place à Mamedi.

8 Q. Et vous dites que vous êtes allé à Maitulu à ce moment-là, où était l'état-major ?

9 R. Tout l'unité et même la population qui nous accompagnait à part ceux qui ont dû
10 foncer, ils ont carrément pris la route, parce qu'il y avait cette souffrance, ils sont allés
11 vers sur Watsa. Il y a même d'autres personnes sont qui allées jusqu'à Isiro. Bon, La
12 population qui est avec nous et les troupes en question se déplaçaient tous ensemble. Là
13 c'est toujours le chef d'état-major qu'on suivait, là où il était c'est là où se trouvaient les
14 troupes et même la population qui nous suivaient.

15 Q. J'aimerais que nous revenions brièvement à l'unité des Kadogo. Parmi les enfants
16 que vous avez décrits, y avait-il des filles ?

17 R. Dans cette unité, au début, j'ai vu environ deux filles, mais après, elles vont être
18 retirées, je les ai vues encore derrière le commandant.

19 Q. Quel commandant ?

20 R. Ils étaient plus cantonnés toujours chez le chef d'état-major. Mais ils n'étaient pas
21 dans les troupes. Il y a une fille comme ça que je voyais, elle était là, toujours chez le
22 chef d'état-major mais elle n'était pas dans les troupes de ces jeunes qui couraient de
23 gauche à droite. Et il y a l'autre fille que j'ai vue chez Éric Mbavazi. Elle était là
24 maintenant.

25 Q. Est-ce que vous connaissez le nom de ces deux filles ?

1 R. Là, présentement, je ne me rappelle plus.

2 Q. Est-ce que vous savez... Tout d'abord, est-ce que vous connaissez l'âge de ces
3 deux filles à ce moment-là ?

4 R. Je ne saurais dire l'âge juste de la personne. Approximativement, elles pouvaient
5 avoir dans les 14 ou 13 ans.

6 Q. Savez-vous, savez-vous si l'une ou l'autre d'entre elle avait des gens qu'elle
7 connaissait au sein de l'UPC, à ce moment-là ?

8 R. Parmi ces enfants-soldats ?

9 Q. Non, je vais reformuler cette question, je suis désolé, elle n'était pas très claire.
10 Savez-vous si ces deux filles ou l'une ou l'autre d'entre elle avait des membres de leur
11 famille dans l'armée de l'UPC ?

12 R. Vraiment comme ça, savoir si ou avoir connu son membre de famille, je ne vois
13 pas.

14 Q. Par exemple, leur père ou leur mère ?

15 R. Je sais pas dire. Sauf la petite, peut-être, Francine, si je ne me trompe pas le nom,
16 c'est elle dont on a parlé qui était venue avec son père, au même moment, en formation,
17 c'était elle, qui était là je pense ; avec l'autre, c'était seulement... ça doit être Mave et
18 Francine, les deux fillettes qui étaient là.

19 Q. Je suis désolé, Monsieur, à part Francine est-ce que vous venez de dire un autre
20 nom ?

21 R. J'ai parlé de la petite Mave.

22 Q. Lorsque vous dites « la petite Mave » est-ce que c'est comme cela qu'on
23 l'appelait ?

24 R. Non, parce que c'est vrai qu'elle était petite, mais on l'appelait Mave parce qu'il y
25 avait une autre fille aussi qui était plus âgée celle-là, qui était dans l'unité qui s'appelait

1 aussi Mave.

2 Q. Pendant cette période, alors que l'état-major était établi, est-ce que le chef d'état-
3 major Kisémbé avait des moyens de communication ?

4 R. J'ai vu, il y avait une radio phonie qui était là, qui était utilisée ; il avait aussi un
5 téléphone satellitaire, de marque Thuraya - il avait cela aussi, il utilisait.

6 Q. Est-ce que vous savez à l'époque, avec qui le chef d'état-major communiquait ?

7 R. Je peux dire avec certitude que je n'ai jamais entendu, disons, dans tout l'UPC,
8 lorsque j'étais UPC, qu'une personne a communiqué avec le Président Thomas Lubanga.
9 Je n'ai jamais su ça, il faut le dire.

10 Mais lorsqu'on... Tellement que la pression était grande, l'unique moyen était ce moyen
11 de communication que nous possédions, dont la majorité c'était cette radio Thuraya,
12 parce qu'il y a un fait marquant, en voulant le charger, parce qu'il utilisait le groupe
13 électrogène au début, une fois, il va essayer de le charger au panneau solaire, ça va
14 brûler l'appareil. Alors, on était tous déprimés, moi je pense lui ça allait mal à ce
15 moment parce qu'il n'y avait pas cette liaison avec l'extérieur.

16 Mais lorsque c'est revenu, alors tout le monde s'est intéressé à la communication. Il y a
17 même des moments où j'allais à l'état-major pour superviser la garde parce que les
18 armes lourdes étaient installées aux alentours de sa maison. Alors, cette
19 communication, nous tous, on s'est intéressé avec qui il a parlé, surtout de savoir
20 peut-être de quoi... quel était le sujet. Mais il était fréquent, vous entendez... de ses
21 gardes du corps qu'il a parlé avec le président Thomas Lubanga.

22 Q. Vous avez dit que les kadogo de l'unité des kadogo chantaient des chansons et
23 faisaient des parades. Est-ce que vous savez... Est-ce que vous savez si, pendant cette
24 période, ils étaient formés, ils étaient entraînés ?

25 R. Je sais que, parmi les gardes du corps du chef d'état-major, il y a un garçon

1 d'origine nyali — dont le nom m'échappe — qui avait une formation de l'époque garde
2 civile — il paraît— dont la marche, le salut, le truc était pas celui que nous utilisons, la
3 manière anglophone, disons. En s'occupant d'eux, il les formait. C'est vrai qu'il faisait
4 ses marches... Je l'ai vu même à Maitulu ; la salut, par exemple, il le faisait à la
5 marque française. C'est vrai, il devait les former de tels trucs parce que je les vu faire ça,
6 le pratiquer même.

7 Q. Est-ce que les kadogo de cette unité étaient soumis à une discipline quelconque ?

8 R. Au début, comme je l'ai dit, cette situation était horrible pour tout le monde. Il y
9 avait la famine, surtout ce qui était, ce qui marquait. Et comme ils étaient souvent chez
10 des commandants, et ces commandants même ont usé par voie des kadogo pour aller
11 piller la population locale. Ils étaient envoyés pour ravir de tout le riz, récolter des trucs
12 des champs de bananes, des villageois, de chez les villageois. Alors, lorsqu'ils ont été
13 ramenés chez cet état-major, je sais qu'ils étaient suivis un peu plus proche. Leur
14 activité, par exemple la journée, c'était difficile qu'ils quittent aux alentours du camp,
15 qu'ils s'entraînent dans les routes qui mènent vers les villages. Alors comme j'ai dit,
16 pour le bain, ils allaient tout... mais cette fois-là, ils allaient ensemble. C'était toujours
17 pour éviter de tels incidents. Parce que c'était facile qu'il prend un sentier et il va tomber
18 sur les villageois et il fait encore le désordre.

19 Q. Monsieur, pourriez-vous, s'il vous plaît, répéter la dernière partie de votre
20 réponse, de façon à ce qu'elle soit bien inscrite au procès-verbal.

21 R. J'ai dit que ils étaient un peu trop suivis, disons, par les encadreur qui étaient là,
22 afin qu'ils ne dérapent pas. Alors, je parle pour... Nous aussi, on allait se baigner à la
23 rivière. Et lorsqu'ils partaient, ils étaient encadrés, disons, par le commandant qui s'en
24 occupait ; afin d'éviter, par exemple, qu'il prend la brousse, qu'il prend un sentier et
25 qu'il aille chez les villageois parce que eux c'était fréquent qu'ils allaient piller la poule

1 par-ci, une chèvre par-là. C'était fréquent.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons faire une

3 pause, Monsieur Sachdeva. Merci beaucoup, Monsieur. Nous allons faire une pause

4 d'une demi-heure et nous reprendrons à 11 h 30. Nous allons repasser à huis clos, de

5 façon à ce que le témoin puisse se retirer. Merci.

6 **(Passage en audience à huis clos à 11 h) Reclassifié en audience publique*

7 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Huis clos.

8 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : 11 h 30.

10 (*L'audience, suspendue à 11 h 00, est reprise à 11 h 31*)

11 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever. Veuillez vous asseoir.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Faites entrer le témoin,

13 s'il vous plaît.

14 Est-ce qu'il s'agit donc d'un huis clos ou d'une audience publique, Monsieur Sachdeva ?

15 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Ce sera une question qui peut se traiter en

16 audience publique. Mais ce sera extrêmement bref.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce qu'il s'agit de

18 quelque chose de tout à fait trivial ?

19 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : C'est simplement pour dire que l'on a

20 donné donc la transcription des extraits qui... du 16 mars pour le témoin 0002.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, mais il faudrait

22 également que les interprètes puissent disposer de ces extraits pour qu'ils puissent les

23 lire et aient une compréhension de ce dont il s'agit.

24 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur le Président, mais j'ai cru

25 comprendre que cela se faisait par le biais du greffier d'audience.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Peu importe comment
2 cela est fait, tant que cela est fait.

3 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

5 Repassons en audience publique, s'il vous plaît.

6 (*Le témoin est introduit au prétoire*)

7 (*Passage en audience publique à 11 h 33*)

8 Oui, Monsieur Sachdeva.

9 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

10 Q. Monsieur le témoin, avant la pause, vous avez dit que l'unité des kadogo, c'est-à-
11 dire les enfants dans l'unité des kadogo étaient encadrés par des formateurs qui étaient
12 là pour s'assurer qu'ils ne faisaient rien de mal. Si néanmoins ils faisaient quelque chose
13 qui n'était pas bien, est-ce qu'il leur arrivait quelque chose ?

14 LE TÉMOIN WWW-0017 :

15 R. (*Silence du témoin*)

16 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, le micro du témoin
17 ne fonctionne pas.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Pourriez-vous répéter
19 votre question, et le témoin répondra ensuite, Monsieur Sachdeva.

20 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

21 Q. Monsieur, ma question est la suivante : si les enfants de l'Unité des kadogo
22 faisaient quelque chose de pas bien, est-ce qu'il leur arrivait quelque chose ?

23 LE TÉMOIN WWW-0017 :

24 R. Vous savez, dans l'UPC en général, la discipline existait, mais il était fréquent
25 que la personne soit fouettée. Souvent, on pouvait bouger d'un moment à l'autre. Alors,

1 mettre la personne en prison, on pouvait prendre peut-être le temps, alors c'est
2 facilement, la personne était fouettée.

3 Q. Et à ce moment-là, est-ce que vous étiez au courant d'enfants qui auraient été
4 fouettés dans l'unité des kadogo ?

5 R. Je me rappelle une fois, j'ai assisté à une scène pareille. Parce que ce qu'il faut
6 reconnaître à Mamedi, tellement la situation n'était pas bonne, c'était facile à déprimer,
7 disons. Il y avait beaucoup de choses qui nous passaient par-dessus. Alors, il était
8 fréquent, vous voyez, les militaires se droguaient par exemple. Parce que le chanvre,
9 c'était partout. A Mamedi, c'était presque, alors, c'était facilement. Et comme ça j'ai
10 assisté, une fois, je ne sais pas qu'est-ce qui s'est passé, mais souvent, l'explication, le
11 jeune soldat en question qui avait fumé, qu'il est devenu insolent, il a même manqué de
12 respect, il a menacé de tirer sur une personne. C'est comme ça qu'il s'est fait arrêter.
13 Selon les explications, parce que je n'ai pas assisté à la scène, comment ça s'est produit,
14 mais je l'ai vu mis au sol et être fouetté comme ça.

15 Q. Qui les fouettait ?

16 R. Comme j'ai dit, ils avaient des encadreur. C'est eux qui s'en chargeaient.

17 Q. Avec quoi les fouettait-on ?

18 R. La majorité du temps, c'était les bois qu'on coupait pour fouetter. Mais cette fois
19 là, c'était une cordelette carrément, il tapait, c'était en couleur un peu rouge, comme ça,
20 il tapait avec.

21 Q. Vous avez dit qu'une personne pouvait être mise en prison ; est-ce que vous
22 pourriez nous décrire à quoi ressemblaient ces prisons ?

23 R. Par endroit où je suis passé, là où il y avait des camps, souvent, c'étaient des
24 endroits sans infrastructure, disons, solides de bâtiments ou quoi, ce sont des maisons
25 en paille qu'on devait bâtir nous-mêmes ; faire les communications de guerre. Alors

1 pour faire... disons créer la prison le plus vite possible, il y a des trucs qui se faisaient
2 dans le sol. Ça pouvait aller jusqu'à un mètre et demi. Parfois, c'était même un mètre, la
3 personne ne pouvait pas se tenir debout à l'intérieur. Au-dessus, on nous mettait des
4 gros bois, des bois qui avaient une masse importante, la personne ne pouvait pas se
5 lever. Au-dessus, pour abriter un peu le petit trou entre ce bois on pouvait mettre les
6 pailles ou s'il y avait le moins, comme on en avait à Kilo, on a mis carrément la bâche
7 dessus, et on remet la terre dessus. Alors ça fait... On laisse un petit trou, pour
8 justement, que la personne entre et peut sortir par ce trou là. Alors, ça faisait sombre et
9 humide là dedans.

10 Q. Pendant la période où cet état-major général s'était établi à Mamedi et Maitulu -
11 excusez ma prononciation si elle est incorrecte — quelle était la situation concernant les
12 munitions et les armes ?

13 R. On avait les armes lourdes, les munitions, il y en avait surtout pour le *machine*
14 *gun* qu'on appelait G2. Les armes, il y en avait de nombreux, en tout cas les
15 kalachnikovs, chaque militaire pouvait en posséder deux kalachnikovs, mais on
16 manquait un peu plus les cartouches pour les kalachnikovs.

17 Q. Y avait-il quoi que ce soit... En fait vous avez dit que les cartouches pour les
18 kalachnikovs il n'y en avait pas en quantité suffisante est-ce que l'on a fait quoi que ce
19 soit pour réapprovisionner l'unité en munitions ?

20 R. Comme je l'ai dit précédemment, sous l'ordre du chef d'état-major, il y avait les
21 rassemblements comme ça et puis vous vous dirigez sur un terrain qu'on a apprivoisé.
22 On cherchait à créer les pistes d'atterrissage. On a tenté, je pense, à deux reprises de le
23 faire.

24 Q. Simplement pour être clair, qu'est-ce que le chef d'état-major a fait pour
25 réapprovisionner en munitions ?

1 R. Après notre retour, on se battait toujours. La forte bataille, c'était sur le pont V12.
2 Nous avons pris le dessus après avoir connu une perte. Nous avons continué le combat
3 sur environ quatre endroits encore. Et on va arriver à Dego (*Phon.*) qui était la zone,
4 disons, que l'UPC occupait à l'époque et qui était rassurante ; disons on se sentait
5 presque chez nous. Et c'est là que nous allons faire encore une piste et l'avion va atterrir
6 pour nous réarmer cette fois-ci, on va amener les munitions pour différents types
7 d'armes.

8 Q. Savez-vous d'où venaient ces armes ?

9 R. Bon, il y a eu d'abord la présence de Safari qui était accompagné de deux pilotes
10 qui étaient blancs carrément. Et puis ce sont les mêmes caisses que je peux dire, les
11 mêmes caisses que j'ai vues à Kanombe lorsque nous quittons le Rwanda. Et puis ce
12 sont les mêmes caisses qu'on utilisait lorsqu'on était dans l'UPC, disons les munitions
13 qui atterrissaient aussi à Mongbwalu. C'était toujours les mêmes caisses.

14 Q. Et en dehors du chef d'état-major et de Safari, y avait-il, à votre connaissance,
15 d'autres membres de haut rang de l'UPC impliqués dans l'approvisionnement et la
16 livraison de munitions à l'époque ?

17 R. Non, je ne connais pas. Sauf je me rappelle, il y a un moment que le G4, Papi, est
18 allé aussi à l'aéroport à Bule pour prendre les munitions comme ça. C'est la personne
19 que je connais qui s'est impliquée aussi, mais je ne connais pas plus.

20 Q. Et pour revenir légèrement en arrière, lorsque le chef d'état-major a réuni cette
21 assemblée et a parlé des pistes aériennes, que vous — des pistes d'atterrissage,
22 pardon — que vous a-t-il dit exactement concernant les munitions ? Est-ce que vous
23 vous en souvenez ?

24 R. Il parlait du fait qu'on devait être réapprovisionnés. Pour cela il faut l'atterrissage
25 d'un avion. Alors, on devait aménager la piste. Quand , les militaires étaient presque...

1 la majorité, nous étions tous sur le terrain. On devait battre les feuilles, brûler l'endroit
2 aménagé s'il y avait des pierres ou de quoi à arracher. C'est ça ce qui se fait à deux
3 reprises.

4 Q. Est-ce que vous avez réussi à comprendre si le chef d'état-major discutait de la
5 situation concernant les munitions avec d'autres personnes ?

6 R. Comme je vous dis, on était tous pris. Parce que l'unique issue pour nous, ou la
7 porte de la sortie d'abord, c'est on imaginait ces renforts, qu'ils nous parlaient des
8 renforts qui devaient venir par l'avion. Alors, nous tous là, notre survie dépendait
9 presque de sa communication. Et chaque fois que son téléphone sonnait ou bien il
10 parlait, qu'on le voyait s'exprimer, au téléphone surtout — c'était le seul qui l'avait —
11 tout le monde était curieux. Et on était là à interroger ses gardes du corps : il a parlé
12 avec qui ; savoir, par exemple, qu'est-ce qui s'est dit, de quoi il parlait. Ils pouvaient
13 parfois ne pas le savoir alors, mais il vous dit : il a parlé, par exemple, au président.
14 C'était ce qui se disait souvent. On ne sait pas plus de quoi il parlait ou je peux pas
15 confirmer à qui il a parlé aussi, mais nous tous, ça nous intéressait de sorte.

16 Q. Lorsque vous dites « président », vous voulez dire le président Lubanga ; est-ce
17 exact ?

18 R. Oui.

19 Q. Après vous être rendu à Dego (*Phon.*), où êtes-vous allé ?

20 R. Nous sommes... Nous nous sommes dirigés sur Bunia.

21 Q. Et c'était quand ?

22 R. C'est après le départ des Ougandais.

23 Q. Êtes-vous en mesure de nous dire à quel mois ?

24 R. Je dirais environ juin, juillet.

25 Q. Et l'année, s'il vous plaît ?

1 R. C'est l'année 2003.

2 Q. Lorsque vous êtes allé, vous dites être allé en direction de Bunia. Est-ce que vous
3 êtes par la suite allé à Bunia ?

4 R. Oui. Il y a... Le chef d'état-major avec le reste des troupes étaient restées à Dego.
5 Il y a le G4 et le G3 Mugabo à l'époque, parce que l'état-major a été refait. On avait
6 nommé G3 Mugabo. Ils vont faire route vers Bunia. Nous, on va rester avec le chef
7 d'état-major encore ; parce qu'il y a eu un incident lorsque l'avion a atterri à Dego. Lors
8 du décollage, l'avion va perdre son hélice du côté gauche, alors l'avion était stabilisé au
9 sol avec Safari qui était avec le pilote. Le chef d'état-major a dû rester aussi. Et nous
10 autres qui l'accompagnons, on va rester pendant environ deux jours encore, jusqu'à ce
11 qu'un autre appareil va venir chercher le pilote et Safari. Et nous allons rester... deux
12 jours plus tard, nous allons quitter.

13 Nous allons suivre les troupes. Nous allons d'abord passer la nuit à Mabanga, tellement
14 à Dego il y avait un nombre important des anciens militaires de l'UPC qui étaient dans
15 la région, d'autres sont venus même de Bunia. Je me rappelle, là, des personnes qui sont
16 venues de Bunia. Nous attendons à Dego, alors l'effectif était important cette fois-là. Et
17 ils nous avaient précédé, le chef d'état-major, nous allons passer la nuit à Mabanga. De
18 Mabanga encore, il y a d'autres troupes qui vont nous suivre. Nous allons aller à
19 Barrière. De Barrière, nous allons aller passer la nuit à Centrale. Et le lendemain matin,
20 nous allons pénétrer dans la ville de Bunia. L'unité qui nous avait précédés contrôlait
21 presque le boulevard, le marché, le centre carrément de Bunia. Mais la cité, c'était pas
22 encore sous le contrôle. Alors, nous avons dû se battre pour contrôler cette portion,
23 disons, avec le chef d'état-major ; cette fois-ci, il a été installé. Le *staff* maintenant dans la
24 ville, au boulevard... Q. Dans votre... Dans votre réponse, vous avez dit que vous
25 avez parlé de l'instant où le... l'avion, un avion a atterri. Et je me souviens que vous

1 avez dit que le plan devait être stabilisé. Qu'entendez-vous par cela ?

2 R. J'ai dit la ville de Bunia était pas stabilisée, disons les troupes qui étaient là.
3 Disons, lorsque nous sommes arrivés, ils ne contrôlaient pas toute la ville. Et quand
4 nous sommes arrivés, nous avons dû aider pour le contrôle, disons, de la cité. C'est ça ce
5 que j'ai dit, la cité qui n'était pas contrôlée. Il y avait encore le désordre par-ci par-là.

6 Q. Et quel était cet incident auquel vous avez fait référence avec l'avion ?

7 R. J'ai dit comme la piste c'était une piste qu'on avait aménagée à la main, elle
8 n'était pas vraiment plate. Et puis il avait plu aussi cet après-midi-là. Lorsque l'avion a
9 dû décharger le contenant, en tentant de redécoller, alors l'avion va glisser, va heurter
10 un arbre, alors l'hélice du côté gauche va carrément être dépiécée, quoi. C'est ça
11 l'accident que l'avion a connu à l'aéroport, disons sur la piste que nous avons aménagée
12 à Bule. Et comme ça, Safari est resté et le pilote. Alors c'est comme ça aussi, le chef
13 d'état-major est resté. Je sais qu'il y a eu un avion qui est venu le prendre.

14 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : À la ligne 35, l'interprète se corrige, il s'agissait
15 d'un « incident » et non d'un « instant ».

16 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) :

17 Q. Lorsque vous êtes arrivé à Bunia, qui était à Bunia ? Qui était présent à Bunia ?

18 LE TÉMOIN WWWW-0017 :

19 R. Dans la ville, il y avait, disons, il y avait beaucoup de troupes puisque s'était
20 organisé comme ça, de Centrale... Tu sais, il y avait plein de commandants qui
21 contrôlaient tel quartier, tel quartier. Mais je sais, il y a le troupe avec qui le chef
22 d'état-major était en communication. Chaque fois, c'était ceux qui étaient venus avec le
23 commandant brigade Alex. Et ils étaient accompagnés, ils sont même venus à
24 l'état-major là où nous étions. C'était Tchaligonza.

25 Q. En dehors des troupes de l'UPC, y avait-il des troupes appartenant à un autre

1 groupe et qui étaient présentes à Bunia à ce moment-là ?

2 R. Lorsque nous nous sommes battus, disons pour contrôler la ville, la ville était
3 dans les mains de l'APC.

4 Q. Outre les troupes de l'APC, y avait-il d'autres troupes appartenant à un autre
5 groupe dont vous vous souviendriez ?

6 R. Ce qui était l'ennemi pour nous, c'était l'APC, mais je sais, il y a une force - disons
7 de l'armée congolaise — qui était parce que ceux qui nous ont précédés nous ont narré
8 ce qui s'était passé parce qu'il y avait les corps qui gisaient dans le quartier Mudzipela,
9 même aux alentours de la radio Candip, ils parlaient du fait que ce sont des policiers
10 qui étaient venus de Kinshasa, qui appartenaient à l'armée congolaise. Alors, il y avait
11 même des prisonniers qu'ils avaient faits parmi ces policiers. C'est vrai, lorsque nous
12 allons entrer aussi dans la ville, il y avait la force des Nations Unies qui était
13 importante cette fois-ci. Ils avaient construit même la base à l'aéroport, d'abord, là où il
14 y avait assez des réfugiés, et là aussi, on pouvait voir ces policiers qui étaient venus de
15 Kinshasa et il y avait l'autre base qui était pas loin de notre état-major, là où la MONUC,
16 je pense, a continué à exister encore à Bunia et là aussi, il y avait plein de réfugiés.
17 Donc, il y avait cette force de MONUC qui était là. Je pense qu'à l'époque, il y avait
18 encore les Uruguayens (*sic*) seulement.

19 Q. Avez-vous entendu parler d'un groupe appelé Artémis ?

20 R. Lorsque nous avons contrôlé la ville, il y a un calme qui s'est presque installé ; on
21 contrôlait la ville et les alentours, disons. Bien sûr, il y a eu des attaques spontanées qui
22 sont venues à un moment sur la route de Lipri. Il y avait la cité aussi. Mais nous suivons
23 que l'Artémis allait intervenir. Mais c'était déjà après. On avait déjà contrôlé la ville.
24 L'UPC s'installait. Carrément, la ville était calme, ça, je peux le dire, mais l'Artémis est
25 arrivé après. On était déjà dans la ville. Ils sont arrivés, nous étions encore dans la ville.

1 Q. D'où venait ce groupe appelé Artémis ?

2 R. J'ai dû discuter avec eux, la majorité était des Français. Il y avait des Belges qui
3 étaient chargés d'observation, ils n'étaient pas armés, des Belges aussi. Il y avait même
4 des Suédois si je me trompe pas, qui étaient là. Il y avait même entre Allemands ou
5 Anglais qui patrouillaient aussi.

6 Q. Monsieur, juste pour que vous le sachiez, je vais maintenant vous parler du
7 moment où vous êtes arrivé à Bunia, pendant les jours que vous avez passés sur place
8 jusqu'au moment où l'UPC a... s'est emparé de Bunia. Lorsque vous êtes arrivé à Bunia,
9 où est-ce que vous habitiez ?

10 R. C'était juste sur le boulevard, c'est un bâtiment, je crois, ça devait appartenir à
11 l'État. C'était une banque, je pense, un bâtiment à l'étage. Face à ce bâtiment, je pense, a
12 été aménagé le Parquet de Bunia qui est carrément non loin... c'est non loin de la base de
13 la MONUC, dans le centre-ville, sur le boulevard.

14 Q. Est-ce que vous êtes resté dans cet endroit pendant la totalité de votre séjour à
15 Bunia ou est-ce que vous vous êtes déplacé pour aller ailleurs ?

16 R. L'état-major était là, sauf à l'arrivée, disons, de l'Artémis, la veille, il y a eu
17 attaque le matin.

18 C'est là qu'il y a eu un peu perturbations, mais nous n'avons pas quitté le bâtiment ; le
19 chef d'état-major l'a occupé jusqu'à ce que nous sommes partis de la ville.

20 Q. Monsieur, lorsque vous avez indiqué le lieu de M. Lubanga... de la résidence de
21 M. Lubanga et de la résidence de Kisembo, et le camp EPO, l'endroit que vous venez de
22 décrire, est-ce que cet endroit se trouverait sur cette carte également ou non ?

23 R. Là, c'est la même voie, mais c'est plus au-dessus. Là, c'est après la position
24 occupée par la MONUC. C'est plus bas, c'est dans la ville, carrément, l'endroit dont je
25 parle.

1 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaiterais voir si le témoin peut
2 marquer cela sur la carte.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien. Nous avons
4 d'abord besoin d'une copie électronique sur l'écran, si vous souhaitez effectivement, que
5 le témoin marque cette indication sur l'écran. Est-ce que vous avez un numéro qui
6 puisse être donné au greffier d'audience, s'il vous plaît ?

7 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur le Président, il s'agit du
8 numéro suivant. EVD-OTP-00407. Donc, ce que nous allons faire, c'est la même chose
9 que ce que vous avez déjà fait. C'est-à-dire que la carte va vous être montrée sur l'écran
10 et j'aimerais que vous marquiez l'endroit où vous séjourniez lorsque vous étiez à Bunia
11 en juin 2003.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous
13 pourriez, Monsieur l'huissier, vérifier que le témoin dispose bien de tout ce dont il a
14 besoin ? Merci.

15 (*L'huissier d'audience s'exécute*)

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien. Quelle est la
17 question, Monsieur Sachdeva, vous souhaiteriez que le témoin indique cet endroit ?

18 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Effectivement. Mais je ne vois pas la carte
19 apparaître sur mon écran. Voilà, elle y est, maintenant.

20 Q. Donc, est-ce que vous pourriez marquer cet endroit d'un cercle, s'il vous plaît ?

21 (*Le témoin s'exécute*)

22 Au-dessus de ce cercle, est-ce que vous pourriez indiquer en petit UPC HQ juin 03.

23 (*Le témoin s'exécute*)

24 Et sous ces lettres, donc, HQ avec les chiffres 03, s'il vous plaît.

25 (*Le témoin s'exécute*)

- 1 Et toutes mes excuses. Est-ce que vous pourriez également marquer... indiquer le mois
2 de juin, s'il vous plaît ?
3 (*Le témoin s'exécute*)
4 Merci.
5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Il faut que nous
6 donnions une cote à ce document.
7 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : La cote est la suivante : EVD-OTP-000408.
8 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) :
9 Q. Lorsque vous étiez à cet endroit, où se trouvait le chef d'état-major ?
10 LE TÉMOIN WWW-0017 :
11 R. Il logeait dans le bâtiment.
12 Q. Et lorsque vous vous trouviez à Bunia ? Savez-vous où se trouvait le Président
13 Lubanga ?
14 R. Il y a le bruit qui courait qu'il était de retour. Il était de retour... Il y a un moment,
15 il était cantonné à Mudzipela, sur le quartier Kabazo ; on l'appelle, communément, on
16 appelle la cité parce que c'est joli, il y a des maisons, comme ça, on appelle ça Kabazo
17 « Afrique du Sud », couramment, les gens appellent ça « Afrique du Sud ». Il était là. Et
18 puis après, il va descendre dans la ville, il va revenir dans la ville. Ce n'était pas trop
19 loin de l'endroit où le chef d'état-major était logé, disons, là où se trouvait le *staff*.
20 Q. Et à ce moment-là, saviez-vous si le chef d'état-major avait rencontré le Président
21 Lubanga ?
22 R. Il était fréquent qu'il quittait de là pour aller chez lui.
23 Q. Et lorsque vous dites : « Fréquemment, il partait », est-ce que vous voulez parler
24 du chef d'état-major, M. Kisembo ?
25 R. Oui.

1 Q. Comment saviez-vous que le chef d'état-major se rendait à l'endroit où se
2 trouvait M. Lubanga, à ce moment-là ?

3 R. Comme j'ai dit précédemment, nous, nous étions dans les structures qui
4 l'entourait. On était l'unité qui était là à sa protection pour les manœuvres aux alentours
5 de son habitation, lorsqu'il se déplaçait aussi, il était convoyé par notre... il était escorté,
6 disons, par notre unité. Souvent dans sa suite, il y avait la voiture de notre unité
7 équipée des armes lourdes qui faisait... alors, notre organisation, on se faisait le tour, on
8 se changeait, comme ça aujourd'hui c'est telle personne qui va être à la charge de ces
9 armes lourdes, qui escorte la voiture du chef d'état-major. Alors, c'est comme ça, on
10 était au courant, aujourd'hui il y a telle manœuvre, il faut l'escorter, mais souvent vous
11 allez là-bas, chez lui, vous restez en dehors de la clôture, bien sûr, mais c'était chez le
12 Président Lubanga.

13 Q. À quel moment est-ce que vous êtes allé à l'endroit où se trouvait M. Lubanga et
14 si je ne me trompe pas, en escorte du chef d'état-major ?

15 R. C'est encore le moment où nous étions dans la ville. On a escorté comme ça le
16 chef d'état-major, jusqu'à chez le Président ; il est entré, je ne sais pas quel mois ou la
17 date, je ne sais pas, mais je sais qu' on l'avait escorté comme ça, c'était lorsque l'UPC
18 était dans la ville, quoi.

19 Q. Et vous avez dit que le Président Lubanga est venu dans la ville en passant par
20 Mudzipela. Est-ce que vous êtes en mesure de dire combien de temps après l'arrivée de
21 M. Lubanga dans la ville de Bunia, combien de temps après cela est-ce que vous êtes
22 allé lui rendre visite avec le chef d'état-major à sa résidence ?

23 R. Non, ça a pas fait beaucoup de temps, c'était dans moins d'une semaine en tout
24 cas.

25 Q. Et à ce moment-là, pendant combien de temps est-ce que M. Kisembo rencontrait

1 M. Lubanga ? Combien de temps durait la réunion ?

2 R. Je ne me rappelle plus en tout cas si ça a mis combien de temps. Ça pouvait aller
3 jusque dans les une heure, parce qu'on a fait un moment là-bas.

4 Q. Lorsque vous vous trouviez à l'extérieur de la résidence de M. Lubanga, est-ce
5 qu'il y avait d'autres personnes présentes ou bien est-ce que c'était vide ?

6 R. Il y avait les gardes du corps qui encadraient carrément ce périmètre, qui
7 surveillaient même l'avenue, disons l'avenue et aux alentours, il y avait des militaires
8 disons qui étaient là.

9 Q. Pouvez-vous nous dire combien de gardes du corps il y avait ?

10 R. Il y a un commandant de compagnie qui était là, alors, je pense forcément, il
11 avait son unité avec lui.

12 Q. Et vous voulez dire par là qu'il avait la totalité de sa compagnie avec lui ? C'est
13 ça ?

14 R. Bien sûr.

15 Q. Est-ce que vous avez pu savoir ce qui avait été discuté au cours de cette réunion,
16 quel était le sujet de cette réunion ?

17 R. Non.

18 Q. Est-ce que le chef d'état-major vous a dit quelque chose à vous et à d'autres
19 personnes au quartier général au sujet de cette réunion ?

20 R. Le jour que j'ai convoyé, parce qu'il avait... on se rassemblait toujours chaque
21 matin, souvent le soir il n'était pas là mais le matin, souvent il était dehors, au
22 rassemblement. Il faisait part, par exemple, j'ai parlé au Président, il faut dire tel
23 discours, mais ce jour-là, le lendemain matin il n'avait rien dit. Il nous a dit au
24 rassemblement, il a demandé seulement « comment vous allez ? Est-ce que vous avez à
25 manger ? », des trucs pareils. Il n'avait pas dit au sujet de choses. Il n'a rien parlé,

1 disons, du fait qu'ils avaient parlé au Président, ceci il ne nous a rien dit.

2 Q. Vous avez dit que vous étiez assemblés le matin avant que le soleil ne se lève et
3 qu'à ce moment-là, le Président ferait des discours. Est-ce que j'ai bien compris. Est-ce
4 que le Président Lubanga ferait des discours, donc, il se rendrait au quartier général
5 pour tenir un discours ?

6 R. Non. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit, il était fréquent au rassemblement qu'on
7 faisait le matin pour recevoir, disons, les ordres du jour, ceux qui vont travailler dans
8 telle disons qui vont s'occuper de quoi ou de quoi, les tâches journalières ; alors, il était
9 fréquent que le chef d'état-major dit que j'ai parlé au Président. Ce n'est pas le Président
10 qui se rendait là. Il disait ça, que j'ai... je me suis adressé avec le Président, il parlait de
11 trucs comme ça. Mais ce n'était pas le Président qui venait nous dire les trucs ou quoi.
12 Non.

13 Q. En ce qui concerne le commandant de la compagnie à la résidence de Lubanga,
14 est-ce que vous vous souvenez du nom de cette personne ?

15 R. C'est Christian Layi communément appelé De Gaulle. On l'appelait De Gaulle.

16 Q. Est-ce que vous pourriez épeler, s'il vous plaît le dernier nom cité — Layi ?

17 R. L-A-Y-I.

18 Q. Il y a un instant, vous avez parlé de la MONUC, la force des Nations Unies qui
19 était présente à Bunia à ce moment-là. Lorsque vous vous trouviez au quartier général,
20 saviez-vous... étiez-vous informé s'il y avait une visite de quelqu'un de cette force ?

21 R. Je me rappelle déjà, lorsque nous voulons contrôler carrément la ville, qu'il y
22 avait fréquemment des tirs ou des échanges de coups. Puis, il y a...c'est un , je pense
23 qu'il est d'origine sénégalaise, il venait en voiture disons, et la MONUC, leur jeep, il
24 venait souvent à la clôture de, disons ; il pénétrait aussi souvent dans la clôture. Il y a
25 une fois même nous étions en train d'échanger même les tirs, il va venir, on était à

1 l'extérieur et il s'adressait au chef d'état-major, Kisembo qui était là. C'est la personne
2 que je voyais qui fréquentais disons, lorsqu'il y avait un incident, il y a même un
3 moment, les militaires ont du arrêter des personnes qui étaient suspects. Il était *briefé* je
4 ne sais pas par qui, il va venir, pour se plaindre que ses personnes là n'avaient rien
5 foutu. On devait également le relâcher, le chef d'état major va donner même l'ordre
6 qu'on lâche ces personnes. Alors, il venait fréquemment.

7 Q. Parmi les soldats, au quartier général, là où venait comme vous l'avez dit le
8 représentant de la MONUC, est-ce qu'il y avait uniquement des adultes ou est-ce qu'il y
9 avait également des enfants ?

10 R. Lorsque nous nous sommes installés, l'état-major était là et cette unité qui était
11 déjà formée de kadogo était là aussi. Ils étaient toujours à garder mais cette fois-ci, il y
12 avait Ete, si je me rappelle Ete c'était lui qui s'en chargeait. Cette unité était là.

13 Q. De quelle unité était responsable Ete pour que ce soit clair, s'il vous plaît ?

14 R. Il s'occupait des kadogo.

15 Q. Quelle était la position ou la fonction... quelle était la position de Ete ?

16 R. Il était le commandant des kadogo. C'était tout un peloton et puis il jouait ce rôle
17 là, commandant de peloton des kadogos.

18 Mais ce qui est vrai, l'effectif a augmenté lorsqu'on est arrivé dans la ville. C'est pas...
19 les autres aussi les jeunes enfants-soldats qui voyait ceux qui étaient à l'état major, par
20 exemple, ils étaient mieux protégés, je ne sais pas, ils étaient autorisés à se promener
21 dans la ville, ils étaient presque intouchables. Déjà l'unité qui était venue avec le chef
22 d'état-major était une unité qui est venue de la brousse, ça faisait le bruit. Alors, ils
23 avaient l'influence. Alors la majorité des enfants-soldats aussi se sont ramenés là-bas.
24 Alors, l'effectif était presque tout un peloton, je vais dire tout complet, carrément ; en
25 tout cas dans la quarantaine de personnes, cette fois-là.

1 Q. Lorsque le représentant de la MONUC est venu au quartier général voir le chef
2 d'état-major, est-ce que vous étiez présent à ce moment-là ?

3 R. Je ne sais pas de quelle fonction il était ou il occupait quelle fonction. Je sais qu'il
4 venait... la personne venait. Je l'ai vue à deux ou trois reprises, disons de proche quoi, à
5 part ça, il entrait dans la clôture, nous, on était à l'extérieur et il allait discuter. Mais
6 comme j'ai dit l'autre fois, il y avait le front, il y avait problème. Parce qu'il entretenait
7 souvent les armes, disons l'entretien des armes je m'en chargeais, alors on a fait appel à
8 moi, je faisais l'entretien des armes et le chef d'état-major était à côté. Et là, il est venu,
9 j'ai essayé même de tirer disons, voir si l'arme fonctionnait. Il était là, ça le gênait,
10 carrément il était gêné parce qu'il y avait le bruit qui se produisait, il était là. Il venait
11 fréquemment, comme je l'ai dit.

12 Q. Et vous avez dit qu'il rencontrait le chef d'état-major lorsqu'il venait. Que faisait-
13 il d'autre ?

14 R. Je ne peux dire qu'est-ce qu'il faisait d'autre, mais je sais qu'il venait. Il s'adressait
15 à lui. J'ai vu les deux fois d'où il est venu, à l'extérieur, je l'ai vu de proche quoi, il était
16 venu et se plaignait le fait qu'on tirait. L'autre fois il est venu, il se plaignait même,
17 lorsqu'il y a eu bataille, à la veille de l'arrivée de l'Artémis, il y a eu cette bataille on a
18 dû perdre même un enfant-soldat. Il y a le mortier... disons L'obus de mortier va
19 tomber dans leur quartier général. C'est comme ça, il est venu même chez le chef d'état-
20 major, c'avait touché des civils.

21 Et puis l'autre fois, j'ai dit qu'on avait l'unité qui était en position avait pris des
22 personnes disons des personnes civiles qu'ils accusaient d'être suspects ou des
23 personnes militaires. Alors, ils ont été escortés, comme ça l'état-major, il est venu se
24 plaindre pour ces personnes et ces personnes ont été relâchées.

25 C'est comme ça je dis je l'ai vu de proche à ce moment-là mais à part ça, il était fréquent,

1 on voyait sa voiture, il descend, il entre dans la clôture.

2 Q. Nous allons parler de cet incident en ce qui concerne l'enfant-soldat tout à
3 l'heure. Ce que je voulais vous demander, c'est ceci : pendant les moments où il venait,
4 lorsqu'il venait fréquemment au quartier général, est-ce que l'unité des kadogo était
5 présente ?

6 R. Oui.

7 Q. Comment étaient habillés les soldats dans cette unité. Est-ce qu'ils portaient des
8 vêtements militaires ou civils ?

9 R. Au début lorsque nous étions là, ils étaient armés, disons, ils accomplissaient
10 toujours leurs tâches ; à l'état-major ils étaient là, ils passaient de gauche à droite. Ils
11 étaient armés même en tenue complet, souvent en tenue militaire. Mais il y a un
12 moment, un bon matin, le chef d'état-major au rassemblement va parler du fait qu'il va
13 demander au commandant qui se chargeait de ces enfants-soldats qu'on devait les
14 désarmer, il ne voulait plus porter les armes ni les tenues militaires. On était étonné,
15 même parmi eux, il y a ceux qui se plaignaient, soi-disant ils ont souffert, ils ont fait une
16 longue route, qu'on ne pouvait pas... parce qu'il y avait le bruit qui courait déjà qu'on
17 allait les renvoyer chez eux et qu'ils allaient être désarmés, qu'il fallait qu'ils rentrent
18 chez eux. L'UPC ne voulait plus des enfants-soldats alors il se plaignait à ce sujet, mais
19 il y a une majorité qui était restée à un moment, qui était à l'état-major toujours mais qui
20 étaient sans arme ni tenue militaire, qui ne s'habillaient pas en tenue militaire et qui ne
21 possédaient pas des armes.

22 Q. Nous discuterons de cela plus en détails dans un instant, mais je voudrais me
23 concentrer sur la période précédant celle où ils ont été désarmés, lorsque le représentant
24 de la MONUC venait. Est-ce que j'ai bien compris : avant cela, les enfants dans l'unité
25 des kadogo portaient des uniformes militaires et des armes ?

1 R. Oui.

2 Q. Et à ce moment-là, en plus des visites du représentant de la MONUC, est-ce que
3 vous vous souvenez si d'autres personnes sont venues au quartier général, d'autres
4 personnes qui ne faisaient pas partie de l'UPC ou d'autres groupes militaires ?

5 R. Le grand problème était qu'il y a eu les médias ; c'était presque menaçant même,
6 les médias étaient présents disons. Je me rappelle même qu'il y a une qui est... une
7 journaliste qui est allée voir le chef d'état-major, à qui on va même donner la permission
8 d'interroger, d'interviewer un kadogo. Alors les médias... c'est plutôt les médias qui
9 étaient fréquents. Mais je sais qu'il y a une femme, une journaliste qui est allée voir le
10 chef d'état-major, à qui on a donné l'ordre qui va descendre de l'étage avec le petit frère
11 du chef d'état-major et qui va venir trier un enfant-soldat. Il va le mettre à la chaise, on
12 lui donne le béret rouge et il tient son arme. Il va commencer à l'interviewer. C'est ça ce
13 que j'ai vu.

14 Q. Qui était cette femme journaliste, est-ce que vous savez à quelle organisation elle
15 appartenait ?

16 R. Non.

17 Q. Est-ce que vous pourriez peut-être la décrire.

18 R. C'était carrément une européenne avec les cheveux longs noirs.

19 Q. Vous dites qu'elle est allée voir le chef d'état-major et on lui a ordonné d'aller à
20 l'étage du dessous avec le jeune frère du chef d'état-major. Qui a donné cet ordre pour
21 permettre à cette femme d'aller à l'étage du dessous ?

22 R. Vous savez, lorsque les personnes protègent une personne influente comme ça,
23 comme le chef d'état-major, ses gardes du corps sont presque comme des abeilles vous
24 voyez, alors ce n'est pas à n'importe qui de faciliter à une journaliste. C'est comme ça
25 que je vous dis c'est son petit frère en personne est descendu, comme ça, ça pouvait

1 éviter toute sorte d'incidents ou de bruits. Son petit frère, je ne sais pas à qui il a donné
2 l'ordre, mais je sais que la dame en allant dans la clôture a dû solliciter de voir le chef
3 d'état-major.

4 Q. L'enfant-soldat, vous avez dit qu'un enfant-soldat devait être choisi et portait un
5 béret rouge. Est-ce que cette interview a bel et bien eu lieu ?

6 R. Oui. Et j'ai... Il m'est arrivé même de voir ça à la télé.

7 Q. Quel âge avait cet enfant qui a été interviewé ?

8 R. Au plus, je dirais 13 ans.

9 Q. Qui était présent... qui a assisté à l'interview ?

10 R. En fait, notre unité occupait le bâtiment qui est devenu le parquet. Le bâtiment
11 qui était en face de celui du chef d'état-major, c'est là qu'ils vont venir. Donc je dis
12 quand même on va lui prêter, c'est un des militaires qui était dans notre unité qui va lui
13 prêter ce... ce quoi ? Ce béret rouge parce qu'il y en avait pas. On va choisir une chaise,
14 on lui met... il se met assis, et nous étions là, moi, présentement, j'étais là. Je peux citer
15 d'autres personnes qui étaient là mais c'était gênant parce que le Monsieur qui filmait, il
16 baladait, vous voyez, il voulait prendre d'autres images ; on a compris. Alors, on évitait
17 ça, vous vous retrouvez dans un truc que vous ne comprenez pas. Moi, j'ai dû quitter. Je
18 vais laisser Papy lui-même ; le petit frère du chef d'état-major dont je parle c'est Papy ;
19 je vais laisser Papy, il y avait une autre personne qui était là aussi, qui était gradée mais
20 qui était de notre unité alors c'est eux qui était là, à côté du petit.

21 Q. Combien de temps a duré l'interview ?

22 R. Je ne sais pas quand ils ont fini. Mais je me rappelle, j'étais presque à la porte de
23 clôture, je vais voir l'interprète qui l'aidait parce que la dame ne parlait pas français. Il y
24 a un Monsieur qui était là qui interprétait pour lui. Je vais voir l'interprète passer, mais
25 c'était au bout de 30 à 45 minutes, j'ai vu l'interprète passer.

1 Q. Est-ce que vous savez quel type de questions ont été posées à cet enfant-soldat
2 pendant l'interview ?

3 R. Je ne sais pas toutes les questions qui ont été posées. Mais j'ai su par la personne
4 qui était de notre unité qui était là qui faisait le temps que la dame a voulu même aller
5 jusqu'à poser la question au petit la question comme « comment est-ce que vous vous
6 approvisionnez en armes ? Est-ce que vous avez déjà abattu une personne ? » Alors
7 c'était gênant. Ils ont voulu... Ils n'ont pas voulu que l'enfant en question réponde à de
8 telles questions. C'est ça ce qu'il m'a expliqué, mais je ne sais pas d'autres types de
9 question qui ont été posées.

10 Q. Et au moment de l'interview, est-ce que... est-ce qu'il y avait d'autres membres
11 de l'Unité des kadogo au quartier général ?

12 R. Comme je l'ai expliqué, notre unité habitait en face de sa maison. L'unité de ce
13 kadogo soldat était dans le même immeuble, ils étaient au niveau... premier niveau,
14 dans le même immeuble là où était le chef d'état-major. Lui, il était au niveau du dessus
15 et ils étaient au premier niveau en bas.

16 Q. Est-ce que vous avez su où vous êtes-vous fait une idée sur pourquoi les soldats
17 ne voulaient pas que cet enfant réponde aux questions que vous venez de mentionner.

18 R. Moi, je pense que c'était... c'était d'une forte curiosité, ça allait au-delà peut-être,
19 ça ne protégeait plus les intérêts de l'UPC, répondre à une question « comment vous
20 vous approvisionnez en armes ? ». Alors, on connaît bien, c'est les médias. Alors, moi, je
21 pense que ça débordait alors ils n'ont pas voulu qu'il réponde.

22 Q. Et les questions que vous avez mentionnées « est-ce que vous avez tiré sur
23 quelqu'un ? Est-ce que vous avez tué quelqu'un ? » Est-ce que vous savez pourquoi les
24 soldats ne voulaient pas que ces questions là, que l'enfant réponde à ces questions là ?

25 R. Bon. Personnellement, je ne sais pas pourquoi, mais c'est souvent un militaire

1 reste un militaire, mais souvent les jeunes comme ça, ils avaient l'habitude de se venter.
2 Alors, à ce moment, ils racontaient n'importe quoi aussi, mais je ne sais pas pourquoi il
3 a refusé à ce jeune militaire de répondre à cette question.

4 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, un instant...

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, bien entendu,
6 Monsieur Sachdeva.

7 (*Discussion au sein de l'équipe du Procureur*)

8 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

9 Q. Monsieur le témoin, puis-je vous poser la question suivante : l'interview que
10 vous venez de décrire, a-t-elle eu lieu avant l'incident du désarmement des enfants-
11 soldats ou bien après ?

12 LE TÉMOIN WWW-0017 :

13 R. Ça a eu lieu avant.

14 Q. En ce qui concerne la présence des médias dont vous avez parlé, vous avez dit
15 que la présence des médias était menaçante. Qu'est-ce que vous voulez dire par cela ? R.

16 Alors, vous voyez, c'était presque inconnu depuis que cette histoire a débuté
17 pour l'UPC, qu'il y ait autant de média comme ça. Chaque fois, une voiture passe
18 devant, remonter aussitôt le boulevard. Ça passe, il y a une personne qui vous filme de
19 l'intérieur, il cherche à passer derrière l'avenue qui est derrière, disons, votre camp. Il y
20 a des photos qui sont prises. Et surtout là où il y avait de ces jeunes enfants-soldats ils se
21 promenaient en armes ; ou carrément, ils visaient plus là où il y avait, là où on sortait
22 les armes lourdes. Ils visaient souvent ces objectifs-là. Alors, c'était presque gênant.

23 Alors, on voyait que la dimension que ça allait prendre et puis il y avait déjà ces bruits
24 que les enfants- soldats , c'est pas bon. Ça, à peu près, tout le monde était presque à ce
25 moment au courant. C'est pour ça je dis c'était presque menaçant , parce qu'ils

1 passaient à tout moment. Surtout parce que le boulevard, comme il y avait la MONUC
2 qui était sur ce boulevard, ils avaient peur de fréquenter les autres endroits, par
3 exemple aller vers Mudzipela ou dans la cité. C'était un peu dangereux pour eux.
4 L'unique axe qu'ils pouvaient bien pratiquer, c'était de la MONUC vers l'aéroport.
5 Alors, l'unité qui se trouvait sur place dans le centre-ville, alors c'est là où on le voyait,
6 où une voiture peut passer même 10 fois dans la journée, comme ça, à une petite vitesse,
7 comme ça ; pour prendre des photos. Et ils filment. Alors c'est pour ça que je dis c'était
8 menaçant presque.

9 Q. Après l'interview avec l'enfant-soldat et après les visites du représentant de la
10 MONUC, vous avez parlé de cet incident au cours duquel les enfants-soldats ont été
11 désarmés. Est-ce que vous pourriez brièvement nous expliquer les circonstances dans
12 lesquelles ont eu lieu cet incident ?

13 R. J'ai dit que le monsieur qui venait de la MONUC il était là toujours. Il venait
14 même après qu'on désarme ces enfants-soldats. Il venait toujours. Ça dépendait de
15 quelles circonstances je ne sais, mais il était présent.

16 Ce qui est vrai, il y a un matin, lors du rassemblement, le chef d'état-major va donner
17 l'ordre à celui qui s'occupait des enfants-soldats de les désarmer. Il va dire bien qu'il ne
18 veut même pas les voir en tenue. Et ils étaient là, à l'état-major. Parce qu'il y avait le
19 repas qui était fait pour eux et ils étaient là. Il y a ceux qui se plaignaient qu'on ne devait
20 même plus les craindre, qu'ils pouvaient être maintenant même manipulés ou bien
21 exploités. Parce qu'il y a d'autres même Vous pouvez pas, ils étaient têtus . Il y a ceux
22 qui fumaient déjà du chanvre. Alors lorsqu'il a fumé, il devient impoli. Vous demandez
23 : Va me chercher ceci ; et il refuse carrément. Il dit : Je suis militaire comme toi. Surtout
24 pour ceux qui étaient peu gradés. C'était pas bon. Alors, ça devenait, il y avait une
25 pression entre eux. Mais lorsqu'on les a désarmés, avec son arme, c'est ça, on le craint à

1 ce moment-là parce qu'il peut riposter aussi violemment, on le sait. Mais lorsqu'il est
2 désarmé... Alors, eux, ils se sentaient trop, trop petits. Je me rappelle des autres qui ont
3 même pris fuite après cet incident. Ils sont allés plus à l'intérieur pour avoir, occuper
4 une position ou bien pour être encore militaire. Ils partaient, ils quittaient même la ville.
5 Surtout, il y a aussi l'influence lorsqu'on a commencé à parler qu'on devrait les
6 désarmer. Lorsqu'ils étaient... qu'ils allaient rentrer chez eux. Il y en a même — je me
7 rappelle — il y a deux ou trois jeunes garçons qui venaient maintenant de la MONUC.
8 Je sais pas quel organisme et où ils étaient pris en charge par qui, qui étaient propres,
9 par exemple, ils étaient bien vêtus, ils étaient propres. Vous les voyiez, ils avaient des
10 jolis baskets, alors ils venaient les influencer eux aussi en disant qu'il faut quitter, il
11 faut partir ; on va vous démobiliser comme nous. Alors, il y avait d'autres qui n'avaient
12 même pas où aller. Alors ceux-là, ils se plaignaient un peu plus, vous voyez.

13 Q. Et au rassemblement de l'état-major, qui a décidé que les enfants-soldats seraient
14 désarmés ?

15 R. Le chef d'état-major, il a demandé au commandant : je veux plus voir un
16 enfant-soldat — c'est le discours qu'il a dit — en tenue ou avec arme ; donc je veux
17 même plus les voir en tenue. C'est ça ce qu'il avait dit.

18 Q. Permettez-moi de vous demander : est-ce que ça a effectivement eu lieu ? Ont-ils
19 été désarmés ? Et est-ce qu'ils ont cessé de porter l'uniforme, d'être en tenue ?

20 R. Effectivement, oui, pendant ce moment. Jusqu'à ce qu'il y ait lorsqu'il y a eu
21 l'attaque, comme j'ai dit, à l'arrivée de l'Artémis, l'ennemi avait attaqué la ville de Bunia,
22 disons pendant toute la journée, dans la matinée et toute la journée où il y avait le
23 combat. Et là, ils vont être réarmés, ceux qui étaient restés à l'état-major. Ils vont être
24 cette fois-ci réarmés.

25 Q. Et en fait, j'allais justement vous poser la question ; vous avez dit tout à l'heure

1 qu'ils étaient restés au quartier général. Est-ce que c'est effectivement le cas ? Une fois
2 qu'ils ont été désarmés, une fois qu'ils ont cessé d'être en tenue, est-ce qu'ils sont restés
3 au quartier général ?

4 R. Il y avait une grande différence entre ceux qui surtout la majorité de ceux dont
5 nous avons fait route de Mamedi jusqu'à dans la ville. Alors, ils se sentaient liés à
6 l'endroit et au chef d'état-major. Ils sont restés. Mais beaucoup ont... qu'ils nous ont
7 suivi.
8 Parce que j'ai dit lorsque nous sommes arrivés dans la ville, l'effectif a augmenté chez le
9 chef d'état-major de cette unité-là des kadogo. Beaucoup qui préféraient, disons, parce
10 qu'il y avait un *business* qui se faisait. Et c'était facile à un militaire de connaître une
11 maison. Ils allaient piller, par exemple, dans la nuit. C'est facilement, vous pouvez
12 trouver un kadogo comme ça avec une moto. C'était fréquent. Ils avaient des téléphones, ils
13 pillaient. Ça, tout le monde le savait. Alors les désarmer, c'est comme s'ils avaient plus
14 de *business* et c'est comme si on pouvait même ravir sa moto. Alors ceux qui ne se
15 sentaient pas liés et protégés à l'état-major, c'est tous ceux qui sont venus après. Et ils
16 ont dû prendre fuite. C'est pour ça, ils ont rejoint d'autres commandants.

17 Ils vont partir sur la route de Centrale, d'autres vont être cantonnés à Mudzipela. On les
18 voyait. En passant, vous les voyiez dans les unités là-bas maintenant. Parce que là, il
19 pouvait encore porter son arme ou quoi. Parce que là, c'était éloigné du chef
20 d'état-major. Mais ceux avec qui nous avons fait route, c'est la majorité qui sont restés
21 avec nous à l'état-major. Et eux, ils étaient là lorsque c'a bardé à l'arrivée de l'Artémis et
22 ils ont été réarmés.

23 Q. Nous reviendrons tout à l'heure à cet événement lorsqu'on les a réarmés. Mais
24 j'aimerais vous demander la chose suivante ; est-ce que vous savez au bout de combien
25 de temps ou combien de temps après l'interview de la journaliste, l'ordre a-t-il été

1 donné de désarmer les enfants ?

2 R. La séquence juste, je ne sais pas le dire. Mais c'était proche. C'était donc... si c'est
3 plus c'est dans une semaine, mais c'était moins.

4 Q. Bon, vous avez dit que, au moment de l'arrivée d'Artémis, on les a réarmés de
5 nouveau. Ma question est la suivante : combien de temps après le désarmement des
6 enfants ont-ils été réarmés ?

7 R. En tout cas, c'a pas fait plus de 10 jours ; pas plus de 10 jours.

8 Q. Et comment se fait-il qu'on les ait réarmés ?

9 R. L'attaque surprise dont j'ai dit à la veille de l'arrivée de l'Artémis ; par après, il y
10 a un autre, l'unité qui occupait derrière la base de la MONUC. Parce que lorsque nous
11 étions dans la ville, il y a ceux qui étaient, qui avaient récupéré même, qui occupaient
12 même le camp EPO. Il y avait l'unité de l'UPC là-bas. Et ils ont été, par exemple, chassés
13 et l'ennemi s'est introduit même aux alentours de notre camp, là où j'ai retrouvé le chef
14 d'état-major.

15 Alors il y avait le désordre, la population qui revenait, qui était revenue dans la ville de
16 Bunia. Ils fuyaient de partout. Alors et la cité, ils ont même attaqué la cité. Alors même
17 le chef d'état-major, je me rappelle, avait emballé ses biens. Et il a voulu même quitter
18 parce qu'il y avait cette tendance qu'on devait abandonner même la ville de Bunia
19 tellement qu'ils avaient fortement attaqué. Alors on devait riposter solidement. Et moi,
20 c'est comme ça, c'est qu'on a même procédé. On s'est battu carrément pour le reprendre.
21 Alors, c'est comme ça, dans cette circonstance, ils ont été réarmés.

22 Q. Qui... qui a organisé le réarmement des enfants ?

23 R. La personne qui pouvait faire ça, ce n'était que le chef d'état-major.

24 Q. Tout à l'heure...

25 J'aimerais avoir une réponse exacte ; j'aimerais demander au Président un instant.

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Vous pouvez prendre
2 un instant. Allez-vous passer à un nouveau sujet ?
- 3 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : J'ai juste une question supplémentaire.
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : D'accord, allez-y.
- 5 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) :
- 6 Q. Il y a un instant, vous avez parlé d'un enfant-soldat qui avait été tué pendant le
7 combat avec les... contre les forces Artémis. Est-ce que vous pourriez décrire brièvement
8 ce qui s'est passé ?
- 9 LE TÉMOIN WWW-0017 :
- 10 R. J'ai pas dit que c'était lors des combats contre l'Artémis.... lors des combats — j'ai
11 dit à la veille de l'arrivée de l'Artémis, que l'ennemi a attaqué, l'APC a attaqué. C'est lors
12 de ce combat qu'il a perdu la vie.
- 13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Sachdeva, le
14 témoin a dit que c'était la veille de l'arrivée de l'Artémis qu'il y a eu des combats. Est-ce
15 qu'on peut reprendre après le déjeuner ou bien souhaitez-vous traiter cette question
16 immédiatement ?
- 17 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Une dernière question.
- 18 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bien entendu. Allez-y.
- 19 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) :
- 20 Q. L'enfant-soldat qui a été perdu ; s'agissait-il d'un enfant... d'un soldat qui avait
21 été désarmé puis réarmé ou bien s'agissait-il d'un autre soldat ?
- 22 LE TÉMOIN WWW-0017 :
- 23 R. Il faisait partie de l'unité qui était à l'état-major ; donc désarmé et puis réarmé.
- 24 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous pouvons nous
25 interrompre pour le déjeuner.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bien, merci. Si le
2 témoin veut bien nous excuser un instant, vous pouvez rester à votre place, mais
3 j'aimerais soulever une petite question de façon à ce que tout le monde y réfléchisse
4 pendant le déjeuner.

5 Donc, je vais, Monsieur Sachdeva vous poser une question, je n'attends pas de réponse
6 immédiatement. La question pour vous, Monsieur Sachdeva, est la suivante : c'est un
7 peu comme demander la longueur d'une corde, mais au vu des progrès ou de l'avancée
8 réalisée, je pense que nous devons arriver à la fin de vos interrogatoires fin juin ou au
9 plus tard début juillet. Alors, vous pouvez y réfléchir, mais est-ce que vous avez une
10 réponse immédiate à nous donner à ce sujet.

11 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Alors, pour l'instant, c'est une prévision,
12 mais nous avons effectivement prévu de terminer à la mi ou à la fin juin.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien.

14 Alors, Maître Mabilie, si tel est le cas, pour le bon fonctionnement de ce procès, et aussi
15 pour que nous puissions tenir compte des besoins de la Chambre de première instance
16 n° II qui prévoit de démarrer le procès Katanga fin septembre, il serait nécessaire pour
17 nous de bien prévoir notre calendrier.

18 Si le Procureur, donc avec une estimation plutôt pessimiste, termine la présentation de
19 ses témoins au cours des deux premières semaines de juillet, cela nous amène au début
20 des vacances judiciaires.

21 Et donc, la Chambre bien évidemment, souhaite savoir quelle est la position de la
22 Défense à ce stade. Et notamment à votre avis, à ce stade, allez-vous demander à ce
23 qu'on vous accorde du temps ? Soyons clairs, je ne vous encourage pas à soumettre une
24 telle requête, c'est une question tout à fait neutre. Donc, ça ne doit pas être interprété
25 comme une indication de ma part, simplement, nous voulons de façon tout à fait neutre,

1 essayer d'en savoir plus.

2 Puisque tout le monde doit bien prévoir son emploi du temps, la Chambre d'instance...

3 la Chambre de première instance n° II doit savoir ce qu'il en est en termes de

4 disponibilité et puis par souci d'efficacité dans notre affaire, il nous serait utile de savoir

5 ce que vous prévoyez de faire à ce moment-là.

6 Donc, comme je l'ai dit dès le début, je ne vous demande pas de vous exprimer à ce

7 sujet immédiatement, mais soit au cours de la journée ou au cours de la semaine,

8 j'aimerais que vous nous aidiez à y voir plus clair. Cela nous aiderait énormément bien

9 entendu. Voilà.

10 Dernier point que j'aimerais soulever, sans me tourner vers quiconque ou sans

11 mentionner de nom, j'aimerais dire qu'à plusieurs reprises, une ou deux personnes au

12 tribunal ont fait de très bonnes imitations de personnes en train de mâchonner du

13 chewing-gum et j'aimerais qu'ils arrêtent ce genre d'imitations excellentes.

14 Nous levons la séance, nous reprenons à 13 h 45 (*sic*).

15 Pardon, Maître Mabilie ?

16 M^e MABILLE : Monsieur le Président, ce n'est pas pour répondre à votre question qui

17 nécessite de la réflexion, mais pour vous dire que je ne suis pas intervenue sur les

18 problèmes de transcriptions entre le français et l'anglais, parce qu'il faudrait que

19 j'intervienne de manière pratiquement tout le temps, et je trouve que ça trouble

20 véritablement trop les audiences, mais le problème reste extrêmement sérieux.

21 Voilà ce que je voulais dire.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Maître Mabilie, est-ce

23 que vous parlez d'aujourd'hui ?

24 M^e MABILLE : Oui.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

1 Huis clos, s'il vous plaît.

2 **(Passage en audience à huis clos à 13 h 02) Reclassifié en audience publique*

3 M. LE GREFFIER D'AUDIENCE *(interprétation de l'anglais)* : *(Intervention non interprétée)*

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD *(interprétation de l'anglais)* : Oui, on peut peut-être

5 demander au témoin de se retirer pour le déjeuner.

6 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

7 14 h 45.

8 *(L'audience, suspendue à 13 h 02, est reprise à 14 h 48)*

9 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever. Veuillez vous asseoir.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD *(interprétation de l'anglais)* : Faites entrer le témoin,

11 s'il vous plaît.

12 Donc, Monsieur Sachdeva, pouvez-vous... je vous demanderai malheureusement

13 d'avoir à vous souvenir qu'à 15 h 45, nous allons devoir lever l'audience pour que la

14 Chambre puisse passer, donc, d'une audience publique à une *ex parte*.

15 M. SACHDEVA *(interprétation de l'anglais)* : Oui, Monsieur le Président.

16 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD *(interprétation de l'anglais)* : Bonjour.

18 Passons en audience publique.

19 *(Passage en audience publique à 14 h 50)*

20 M. LE GREFFIER: Audience publique.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD *(interprétation de l'anglais)* : Oui, Monsieur

22 Sachdeva.

23 M. SACHDEVA *(interprétation de l'anglais)* : Merci, Monsieur le Président.

24 Q. Bonjour, Monsieur le témoin.

25 LE TÉMOIN WWW-0017 :

1 R. Bonjour.

2 Q. Avant le déjeuner, nous parlions de l'incident à Bunia au moment où les enfants
3 ont été désarmés puis réarmés quelques jours plus tard. Pendant la période que vous
4 avez passée à l'UPC, y a-t-il eu d'autres cas où d'autres occasions où des enfants ont été
5 désarmés de la façon que vous nous avez décrite juste avant le déjeuner ?

6 R. Il y a un moment, lorsque nous étions à Kilo-état, il y avait un, disons, un grand
7 nombre, on le voyait, trois, deux, quatre parfois par voiture, ils quittaient Bunia. Surtout
8 ces jeunes enfants-soldats, ils quittaient Bunia pour se rendre, disons, vers Mongbwalu.
9 Souvent, c'était pas pour suivre leur commandant qu'ils se retrouvaient, parce qu'il y a
10 un moment, le chef d'état-major était là, il y a beaucoup de commandants qui
11 s'installaient à Mongbwalu et d'autres c'était pas pour faire ça, la majorité, disons, c'était
12 pas pour suivre leur commandant. Ils relataient disons, parce qu'ils étaient tous
13 souvent arrêtés à la barrière. Ils se déplaçaient sans document ou quoi ni autorisation,
14 alors ils se faisaient arrêter à la barrière. Alors ils expliquaient qu'on ne voulait plus de
15 militaires enfant-soldat à Bunia. C'est comme ça, ils se réfugiaient à l'intérieur. Le
16 constat que je fais lorsque nous étions à Kilo, mais désarmer comme ça les enfants-
17 soldats, j'ai pas vu, à part à cette occasion-là lorsque nous sommes chez le chef d'état-
18 major à Bunia.

19 Q. Étant donné votre dernière réponse et vu votre expérience au sein de la section
20 militaire de l'UPC, est-ce que vous... à votre connaissance, y avait-il une relation entre la
21 visite du représentant de la MONUC et l'interview du journaliste et, par ailleurs, la
22 décision de désarmer les enfants au siège de... au QG de Bunia, à l'époque ?

23 R. De ma part, ce que je peux dire, pendant tous ces moments où l'UPC a existé,
24 c'était pas nouveau cette histoire d'enfants-soldats, parce que déjà à l'époque de l'AFDL,
25 il y en avait, à l'époque de Kabila, il y avait des enfants-soldats et puis lorsque l'UPC en

1 avait, ça se présentait pas comme un crime, mais avec l'arrivée des médias, il y a cette
2 diffusion, la pression qui a commencé à régner qui s'intéressait un peu plus même
3 l'histoire des crimes ou des morts, qui se passaient en Ituri, apparemment, ça ne les
4 intéressait pas plus que les enfants-soldats. Ils tournaient un peu plus aux alentours des
5 enfants-soldats. Ça fait qu'il y a une inquiétude qui s'est installée d'abord au début.
6 Pourquoi les enfants-soldats ? Et la réponse était que c'était un crime.
7 Alors, moi, je pense c'est un peu plus les médias, avec cette influence qui a fait que
8 cette décision a été prise de la sorte, mais pendant tout ce temps, moi, j'ai vécu, j'ai vu là
9 où il y avait des enfants-soldats, ils n'ont jamais été inquiétés.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Une pause
11 M. Sachdeva. Le *transcript* anglais... la transcription en anglais semble s'être arrêtée.
12 Bien, Monsieur Sachdeva, vous pouvez poursuivre mais pendant deux ou trois minutes
13 nous n'aurons pas de transcription.

14 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur le Président, merci.

15 Q. Après... Bien, en fait, lorsque les enfants ont été réarmés, et qu'il y ait eu cet
16 incident avec l'enfant... ce dernier enfant où est-ce que vous-même et l'unité de Kadogo
17 vous vous êtes rendus après ?

18 LE TÉMOIN WWW-0017 :

19 R. Avec l'arrivée de l'Artémis, environ une semaine après, l'ordre était donné de
20 quitter la ville de Bunia. C'est comme ça que l'état-major et le chef d'état-major lui-
21 même va sortir, il va quitter la ville, il va aller s'installer sur la route de Centrale et c'est
22 là que l'unité même des kadogo et les militaires qui étaient à sa charge vont aller
23 s'installer. Mais l'unité de l'arme lourde est allée d'abord s'installer sur la route qui va
24 vers Mandro mais après, au bout d'un moment, moins d'une semaine encore, cette unité
25 a été rapatriée, proche de lui, là on se trouvait sur la route de Centrale.

1 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Il s'agissait d'enfants tués et non d'enfants
2 perdus.

3 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) :

4 Q. Vous avez parlé de la MONUC des Nations Unies, à l'époque et même après être
5 parti et avoir quitté Bunia et après que l'état-major ait quitté Bunia, est-ce que vous êtes
6 au courant de... de l'existence d'une autre organisation des Nations Unies qui aurait
7 opéré dans la région ?

8 R. Lorsque nous avons quitté la ville de Bunia, l'Artémis était présent. C'est
9 l'Artémis qui a même je pense demandé ce départ de la ville de Bunia et c'est eux qui
10 était même plus puissante parce que la MONUC était restreinte, il n'y avait pas l'effectif.
11 C'est eux qui se sont imposés parce qu'il y avait même cette histoire de bataille entre les
12 troupes qui se trouvaient-là, à Nyala là où se trouve le chef d'état-major et avec ceux de
13 l'Artémis, c'est eux qui s'imposaient. La MONUC, en tout cas, n'était pas en nombre, et
14 puis, ne s'attaquait pas même à l'UPC.

15 Q. Est-ce que vous avez jamais entendu parler d'une organisation du nom de
16 l'UNICEF ?

17 R. Lorsque nous avons quitté pour la ville de Bunia, il y avait cet terrain qui est
18 resté vide, parce que la MONUC ni l'Artémis ne pouvaient patrouiller dans tous les
19 quartiers. Alors il y a une majorité de militaires, disons, dont faisaient partie les
20 enfants-soldats qui traînaient dans la ville maintenant.

21 Au début, ils avaient peut-être de l'argent ou des biens qui étaient issus de pillages,
22 parce qu'il y en avait des biens de pillages dont les gens possédaient. Au début, ils les
23 vendaient et ils avaient des possibilités. Et souvent, ces personnes qui étaient restées
24 dans le quartier, la majorité c'était pas... ils tiraient la nuit, ils profitaient pour voler la
25 nuit. Et ces jeunes, beaucoup disons de ces jeunes militaires se sont retrouvés comme ça,

1 regroupés dans des maisons, occuper des maisons comme ça. Dans tel quartier ils ont
2 une maison avec un monsieur qui peut être plus âgé.
3 Au-dessus d'eux, alors ils formaient un groupe qui se livrait à n'importe quel acte, qui
4 pouvait gêner même le quartier. C'est comme ça. Ils vont commencer à être repris. Là,
5 je vais voir la présence de l'UNICEF qui s'intéressait beaucoup à eux. Il y a la Caritas
6 aussi, qui était présent, qui sillonnait, qui sollicitait même des personnes. Moi, j'étais
7 connu, par exemple, avec ceux qui travaillaient dans le Caritas et qui me sollicitaient.
8 Par exemple, on demandait à ces jeunes enfants s'ils pouvaient pas joindre l'organisme.
9 Et là, ils seront protégés. Ils seront éduqués. Alors il y a de telles activités qui va vite se
10 développer, et avec des ONG vont vite s'installer dans la ville. Alors ils se chargeaient
11 comme ça, ils cherchaient comme ça des enfants-soldats.

12 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, est-ce que je pourrais
13 demander à ce que l'on passe à huis clos pendant un instant ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Tout à fait. Nous
15 décrétons le huis clos partiel.

16 **(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 03) Reclassifié en audience publique*

17 M. LE GREFFIER : Audience à huis clos partiel.

18 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) :

19 Q. Monsieur, connaissiez-vous quelqu'un travaillant pour une ONG, une
20 organisation non gouvernementale qui travaillait avec les enfants à cette époque-là ?

21 LE TÉMOIN WWW-0017 : (Expurgée) qui répond au nom de (Expurgée) qui
22 travaillait à l'époque à la (Expurgée). Et elle... C'est grâce à elle je suis allé voir là où se
23 trouvait le jeune enfant-soldat qui était déjà démobilisé, qui se trouvait chez eux. C'est
24 elle-même qui va me solliciter parce qu'il y avait, parce qu'il y avait un grand nombre —
25 je peux le dire — d'autres... vous ne pouvez pas savoir où ils ont fait la formation. Parce

1 qu'il y a un moment où, dans Bunia, n'importe qui pouvait être armé. Alors, contrôler
2 cette personne, il a fallu le connaître d'abord. Parce qu'il y avait des incidents comme ça
3 violents. Ils pouvaient tirer sur une personne qu'il ne connaît pas. Alors souvent, il
4 fallait passer par des commandants ou des personnes qui le connaissaient pour solliciter
5 après qu'ils viennent là-bas. Alors elle est venue même une fois me voir, m'expliquer :
6 Non ; qu'il y a de tels enfants qui habitent près du pont, pour aller à la cité. Il y en a
7 environ 6 ou 7 qui habitaient là-bas, qui étaient armés, qu'ils vivaient ensemble. Alors,
8 ils faisaient ce qu'ils voulaient, ils étaient très, très impolis ; ça il faut le dire. Et Elle vous
9 sollicitait comme ça, les récupérer. Mais ça ne marchait pas.
10 Alors elle est venue me voir. Elle a expliqué. j'ai dit : ces enfants, il faut s'attendre au
11 pire avec eux ; c'est ça ce que j'ai répondu.
12 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous pouvons
13 repasser en audience publique.
14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci. Nous décrétons
15 l'audience publique.
16 (*Passage en audience publique à 15 h 05*)
17 M. LE GREFFIER: Audience publique.
18 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur
19 Sachdeva.
20 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Merci.
21 Q. Sans donner de noms, quand est-ce que vous vous êtes rendu dans cet endroit,
22 dans cette organisation dont vous venez de nous parler ?
23 LE TÉMOIN WWW-0017 :
24 R. C'est tout juste après l'incident. Parce qu'avec l'incident entre l'Artémis et l'UPC,
25 le chef d'état-major va quitter l'endroit où il était, à Nyala. Il va aller s'installer à Katoto.

1 Et là encore, la situation n'était pas propice, disons. C'était pas encore bien, aussi, parce
2 qu'il y avait encore la famine. On devait encore passer la nuit dehors. Et c'est là que la
3 majorité même des militaires, et même ces enfants-soldats, vont revenir dans la ville de
4 Bunia. C'est à cette époque, aussi, que moi j'étais dans la ville que je veux me rendre à
5 cet endroit.

6 Q. Je voulais simplement vous amener à aller un petit peu plus loin sur ce point.
7 Est-ce que vous connaissez le mois, approximativement, de l'année où vous êtes allé
8 rendre visite à cette personne dans cette ONG ?

9 R. Je dirais bien le mois d'août.

10 Q. Et pour être précis, il s'agit donc de 2003 ; est-ce exact ?

11 R. Oui, nous sommes encore dans l'année 2003.

12 Q. Donc, au tout début de votre déposition, nous avons parlé de camp... du camp
13 militaire de l'UPC. Et vous avez parlé d'une visite que vous avez faite à Bule. Vous vous
14 souvenez de cela ?

15 R. Oui.

16 Q. Et vous avez dit que vous étiez allé là-bas après que l'UPC ait quitté Bunia après
17 l'opération Artémis. Et je vous poserai encore la même question : vous
18 souvenez-vous, approximativement, en quel mois de l'année 2003 vous avez effectué
19 cette visite à Bule ?

20 R. J'aimerais bien en parler un peu à huis clos pour mettre au clair le sujet.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Pas de problème. Nous
22 décrétons le huis clos partiel.

23 **(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 09) Reclassifié en audience publique*

24 M. LE GREFFIER : Audience à huis clos partiel.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur.

1 LE TÉMOIN WWW-0017 :

2 R. Il y a... Après cette décision disons entre Artémis et l'UPC, l'UPC a voulu encore
3 se restructurer. Mais moi, j'étais resté toujours dans la ville de Bunia. J'étais resté parce
4 que j'allais pas bien ; la santé, c'était pas bonne. Et avec l'arrivée d'Artémis, j'ai dû
5 comprendre que c'était la fin aussi de ce mouvement. Parce que le but que moi je
6 pensais l'UPC existait, c'était un peu plus pour mettre l'ordre et la sécurité, pour finir un
7 peu avec ces histoires d'attaques de villages par-ci, par-là. Alors, à ce moment, dans la
8 ville de Bunia restait aussi armée, était dangereuse. Facilement, on pouvait se faire
9 arrêter et aller en prison. Alors j'ai dû juger bon de quitter Bunia pour aller carrément.
10 Je pensais déjà aller à Kinshasa. Mais je devais passer par l'Ouganda et arriver à Goma
11 pour prendre le vol. Parce que par Bunia, c'était difficile. On avait notre bureau 2...le G2,
12 il était dans la ville. Et Kisembo, déjà à l'époque, il était revenu dans la ville. Alors c'était
13 difficile de partir de Bunia.
14 C'est comme ça je vais prendre cette route doucement, et je vais à (Expurgée).
15 Alors que Bosco il s'était replié sur Katoto, sur Lokpa. Passé Katoto, il était à Lokpa.
16 (Expurgée). C'est comme ça je veux évoluer. À (Expurgée), il y avait plus
17 d'entraînement. Je suis pas allé même au centre de formation, parce qu'il y a le copain
18 (Expurgée) qui était là. C'est la personne que je suis allé voir dans le camp et qui se
19 trouvait. On a un peu discuté, bon. Il m'a conseillé même de rester dans la région. Moi,
20 j'ai jugé bon de partir, parce que j'avais le vision, je savais où je partais, quoi. Je vais
21 passer, j'ai dit : Non, je vais à (Expurgée) ; je promets de revenir de (Expurgée). Je vais
22 aller jusqu'à (Expurgée) qui est au bord du lac. Et là encore, il y avait plein de
23 commandants qui s'y trouvaient. Je vais discuter, je vais le convaincre que j'allais de
24 l'autre côté du lac, que j'allais revenir, qu'il y avait ma femme, disons, de l'autre côté. Ils
25 vont accepter, c'est comme ça j'ai dû en profiter d'aller en Ouganda. Et de là, je vais

1 partir jusqu'à Kampala. De Kampala, je vais prendre le bus jusqu'à Kigali. Et de Kigali,
2 je me suis retrouvé à Goma. Et de là, carrément, je suis parti sur Kinshasa. Je suis parti
3 là-bas, c'est tout juste au fin, c'est à peu près au mois de novembre ; je peux le dire.
4 Parce que j'ai quitté déjà l'Ituri.

5 Q. Merci, Monsieur. Ai-je bien compris ? Il s'agissait approximativement du mois de
6 novembre 2003, l'époque où vous êtes passé par le camp de (Expurgée) ; est-ce exact ?

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur, est-ce que
8 nous pourrions maintenant repasser en audience publique ?

9 LE TÉMOIN WWW-0017 : Oui.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci. Vous souhaitez
11 poser une question à huis clos partiel ?

12 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je voulais lui demander le nom de son
13 ami.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

15 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

16 Q. Monsieur le témoin, pourriez-vous répéter le nom de votre ami, celui que vous
17 avez vu au camp et nous épeler son nom, s'il vous plaît.

18 LE TÉMOIN WWW-0017 :

19 R. C'est la même personne dont j'ai parlé avant : (Expurgée).

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Repassons en audience
21 publique, s'il vous plaît.

22 M. LE GREFFIER : Audience publique.

23 (*Passage en audience publique à 15 h 14*)

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur
25 Sachdeva.

1 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) :

2 Q. Tout à l'heure, nous avons parlé de certaines des punitions à l'UPC. On a parlé
3 du fouet, on a parlé de la prison. Et j'aimerais vous poser la question suivante : lorsque
4 vous étiez à l'UPC, quel type de conduite était considéré comme étant une violation
5 grave des ordres ou du code de l'UPC ?

6 LE TÉMOIN WWW-0017 :

7 R. Souvent, cette punition dépendait de la personne qui était supérieure ou qui était
8 présent aux faits. Mais je dirais il y a des cas où les... les décisions disons prises sur le
9 sort de personnes peut-être pouvait venir de la hiérarchie plus haut, quoi.

10 Comme je connais le pauvre IO Didier, disons David Pigwa ; il s'est fait arrêté et est allé
11 à Mandro. Ça, c'était carrément de l'état-major. Il y a Linganga qui s'est fait arrêter ;
12 c'était de l'état-major. Il est allé à Mandro. Il y a un autre garçon — c'était à Kilo où nous
13 avons appris les faits — qui s'est fait abattre en public à Mongbwalu. Là, disons c'était le
14 *staff* qui était là, du T1, disons du secteur qui était stationné à Mongbwalu. Je ne sais pas
15 comment ils avaient pris cette décision. Mais sur le terrain, souvent là où vous êtes... il y
16 avait, disons il y a un commandant de bataillon, un commandant compagnie. C'est
17 souvent ces personnes-là qui prennent des décisions du sort de la personne. Souvent,
18 c'était le cas.

19 Q. Le garçon qui a été abattu en public à Mongbwalu, qu'est-ce qu'il avait fait ?

20 R. Je me rappelle, à l'époque, c'était presque l'apogée de l'UPC. Tout fonctionnait
21 bien sur Mongbwalu, à Mongbwalu, la population était revenue, les commerces étaient
22 réouverts. Alors, le militaire qui s'y trouvait avait facilité aussi accès à l'argent, par
23 exemple, parce qu'il y avait le commerce, surtout les officiers, il est arrivé que les
24 militaires, parfois, se livraient à des actes violents. Ils torturaient la population. Ils
25 rançonnaient la population d'une manière illégale. Disons qu'ils n'étaient pas dans la

1 structure. Ce garçon, il a dû tirer après avoir bu de l'alcool. Selon les informations que
2 nous avons reçues à Kilo, il a dû tirer. Ça va atteindre une personne civile. La personne
3 a dû succomber. Il est décédé. La population se sentait un peu victime, aussi, de l'UPC,
4 se plaignait. Alors, ils l'ont utilisé comme exemple. Comme on a été formé qu'il soit
5 utilisé comme exemple aux autres militaires qui vont tenter de se livrer à de tels actes.

6 Q. Savez-vous qui a abattu ce garçon ?

7 R. Pour l'exécution en public, souvent, c'est toujours accompagné d'un rituel, pour
8 ne pas que la personne soit identifiée en disant c'était elle qui avait tiré sur ça. Il y a des
9 cérémonies qui précédaient. Les personnes choisies pour tirer, souvent, on choisissait
10 toute une section pour faire ça. Il était souvent habillé décoré de feuilles, de bananes,
11 des herbes aux alentours pour ne pas être démasqués par le public, pour ne pas être,
12 par après, jugé ou fouetté soit en disant tel groupe ou telle personne avait tiré sur la
13 personne.

14 Q. Généralement, qui choisissait cette section pour exécuter cette exécution ?

15 R. Je ne sais pas comment ils ont procédé là-bas. Mais , je dis souvent, ce sont les
16 personnes très supérieures qui prennent l'ordre là où il y a de tels actes ou des actes de
17 punition qui se produisent, qu'il faut le faire. Mais à notre formation, parce que j'étais à
18 Kilo, on nous a parlé du fait que l'ordre, les cérémonies, tout était dirigé par le T3 qui
19 était à l'époque M. Kasangaki.

20 Q. T3, c'est les opérations, l'état-major des brigades ; c'est ça ?

21 R. Oui.

22 Q. Vous dites que ce garçon a été abattu parce qu'il avait certainement tiré sur un
23 civil. Alors, si nous nous concentrons sur la conduite plutôt que sur la sanction, quel
24 type de conduite au sein de l'armée était considérée comme étant assez grave pour
25 mériter une punition ?

1 R. Généralement, là où j'ai vu l'UPC, comme j'ai dit, ça dépend d'abord des
2 commandants, et puis, ça dépendait du milieu. Souvent, la personne victime par
3 exemple, j'ai constaté, il était difficile de s'attaquer à un monsieur ou à une population
4 qui était de l'ethnie Hema. Facilement la personne pouvait connaître le commandant ou
5 parler directement au commandant. Alors, ça vous exposait. Tandis qu'une personne
6 qui... parce qu'il y avait beaucoup des actes isolés, il faut le reconnaître, qui s'attaquait à
7 un Lendu, qui volait un truc à un Lendu, à une autre tribu ou bien à un Nyali, comme
8 c'était le cas chez nous à Kilo, c'était difficile pour la personne de se plaindre, d'abord
9 parce qu'il craint pour lui-même en allant se plaindre, il a peur des représailles, il a peur
10 de ce qui va suivre.

11 Ça dépendait aussi des victimes de cet acte. Et puis, dans l'armée en soi, le respect à une
12 personne plus gradée que vous était obligatoire. Lorsque vous faites pas, ça pouvait
13 facilement finir par la prison ou être fouetté. Tout comme perdre les armes lourdes sur
14 le champ de bataille, ou bien vendre une arme à feu de l'UPC, parfois même voler une
15 arme, ça finissait mal. Alors sur la personne ou l'autorité qui était là, c'est lui qui
16 décidait presque de votre vie. Il pouvait vous faire fouetter pendant 24 heures, ou vous
17 faire enfermer pendant 48 heures. Ça dépendait un peu plus de lui.

18 Q. Vous avez parlé du respect au sein de l'armée pour une personne plus gradée.
19 Est-ce que vous vous souvenez d'un quelconque incident concernant quelqu'un que
20 vous connaissiez au sein de l'UPC ? Je vais reformuler la question. Êtes-vous... êtes-vous
21 au courant d'un incident pendant lequel un soldat de l'UPC ou un commandant n'aurait
22 pas respecté quelqu'un de plus gradé que lui au sein de l'armée ?

23 R. Vous savez, les personnes gradées de l'UPC ne portaient pas de grade pendant
24 toute cette époque -là. Connaître si la personne qui était plus gradée, si ce n'est les
25 gardes du corps qui étaient derrière lui, si ce n'est qu'il devait avoir une radio à la main,

1 ce sont les signes repérables qui faisaient faire la différence.

2 Alors la majorité, la plupart des cas, c'était une personne peut être gradée, mais il n'a
3 pas tout ça. Il n'a ni garde du corps derrière lui, il n'a ni radio à la main, alors le manque
4 de respect était fréquent. Ça arrivait assez facilement. Il y avait des petits incidents
5 comme ça, surtout si la personne est nouveau dans votre unité ou bien il vient à peine
6 d'arriver
7 dans votre contrée. Alors, c'étaient... souvent, des incidents pareils arrivaient. C'était
8 fréquent.

9 Q. Et à propos d'un refus d'exécuter un ordre, est-ce que vous savez si, à un
10 moment, un soldat ou un commandant a refusé d'exécuter l'ordre donné par un
11 supérieur ?

12 R. Sur le fait... le fait marquant, c'est lorsque nous nous préparions à l'opération de
13 Kobu, il y a le commandant du premier bataillon Américain qui venait de se marier.
14 Il a dû refuser l'ordre du commandant de brigade d'aller à Kobu et le commandant de
15 brigade était furieux. Il a dû le faire arrêter. Ça, c'est... disons parmi les officiers dont j'ai
16 vu qui a refusé l'ordre direct comme ça de ce commandant supérieur.

17 Q. Le commandant du premier bataillon étant le commandant américain, c'est cela ?

18 R. Oui.

19 Q. Et au vu de votre témoignage, est-il exact de dire que cela s'est passé un peu
20 avant février 2003 ?

21 R. Oui.

22 Q. J'aimerais que nous parlions de communication au sein de l'UPC. Au début de
23 votre déposition, vous avez parlé de Motorola, vous avez également parlé de téléphone
24 par satellite. Vous avez aussi parlé de radio phonie si je ne m'abuse. C'est ce dernier
25 moyen de communication qui m'intéresse. Qu'est-ce que vous appelez radio phonie ?

1 R. En bref, c'est cet appareil de communication d'une taille imposante qui exige une
2 bonne antenne suspendue dans l'air, souvent utilisée avec des batteries de grande taille
3 aussi. Appareil imposant qui est fréquemment, même, utilisé dans la région pour la
4 communication de chez nous.

5 Q. Vous dites qu'il était assez imposant. Vous connaissez son poids, généralement ?

6 R. La radio ca pouvait naviguer, ancien modèle, entre 10 kilos, parfois cinq les
7 tous nouveaux. Mais plutôt, ce sont les batteries qui étaient lourdes, pouvaient aller à
8 vingt kilos, ça dépend des tailles.

9 Q. Cet appareil, comment est-ce qu'il fonctionnait. Est-ce que vous pourriez décrire
10 son fonctionnement à la Cour ?

11 R. La majorité du temps, là où le camp se trouvait, je vois, il y avait cette radio. Et il
12 y avait des radios phonies comme ça, et puis, il y a des personnes, la personne que j'ai
13 vu beaucoup plus exercer, utiliser ça, il m'a parlé du fait qu'il a été formé à l'UPC.

14 Il y a des personnes qui étaient formées, disons, pour utiliser ce type de communication.

15 Q. Les personnes qui étaient formées à l'utilisation de cet appareil de
16 communication est-ce qu'on leur donnait un nom particulier ?

17 R. On parlait de Signora (*Phon.*).

18 Q. Et à votre connaissance, comment la radio phonie fonctionne-t-elle ? Comment
19 est-ce que cela fonctionne pour communiquer des informations au sein de l'armée ?

20 R. Celui dont j'ai souvent suivi, c'est celui qui était dans notre camp, à Kilo. Ils
21 avaient des codes pour se transmettre les messages. Alors, c'étaient... ils utilisaient des
22 chiffres, des alphabets, mais ces alphabets étaient peut-être signés ... la même... ces
23 mêmes lettres pouvaient être citées trois fois, deux fois, quatre fois. Il y avait des codes,
24 comme ça, qu'ils pouvaient utiliser et puis après avoir saisi ces codes, facilement vous
25 les voyez les transcrire, transcrire cette fois-ci. Disons pour faire des phrases normaux.

1 Q. Où ces codes étaient-ils tapés ? Comment est-ce qu'on enregistrait cette
2 information ?

3 R. Ils utilisaient des cahiers larges, des cahiers vraiment larges avec des multitudes
4 de feuilles pour retranscrire. Je l'ai vu avec un autre petit cahier, où ces codes étaient
5 déjà retranscrits, qu'ils utilisaient ces petits cahiers maintenant pour transcrire, toujours
6 dans les cahiers de... de quoi ? De grande taille, pour transcrire ce qu'il avait déjà inscrit
7 en code.

8 Q. Pourriez-vous décrire les cahiers les plus grands. À quoi ressemblaient-ils,
9 qu'est-ce qu'ils avaient comme couverture, s'ils avaient des couvertures ? Qu'est-ce qu'il
10 y avait à l'intérieur de ces cahiers ?

11 R. Le cahier que j'ai vu était environ 15 centimètres de largeur, comme ça, il pouvait
12 aller jusqu'à 25 une latte carrément de 30 centimètres, ça pouvait faire 30 centimètres
13 avec plus de 200 pages. Disons, c'était imposant , quoi. C'est là où il était arrivé de
14 retranscrire disons les phrases. C'est ça ce qu'il fait.

15 Q. En tout cas, pour ceux que vous avez vus, à quoi ressemblait la couverture, la
16 page devant et la couverture arrière ?

17 R. C'était plus solide, disons, en carton presque, était plus solide que les feuilles à
18 l'intérieur. On peut salir, vous voyez, on touche chaque fois la main, c'était un peut
19 salit, mais c'était en carton, c'était si solide.

20 Q. Pendant que vous étiez à l'UPC, combien de Signora (*Phon.*) ou de personnes ont
21 été formées pour utiliser la radio phonie ?

22 R. Le nombre, je ne saurais le dire, mais la personne qui utilisait, j'ai du posé la
23 question avait parlé du fait qu'ils étaient dans la vingtaine de sa promotion. Ils étaient
24 dans la vingtaine, alors ils ont été déployés comme ça, dans différentes unités. Q.

25 Quand vous dites qu'ils ont été déployés dans différentes unités au sein d'un

1 bataillon, étaient-ils dans une compagnie, dans une brigade ? Est-ce que chaque brigade
2 en avait un ? Est-ce que chaque bataillon en avait un ?

3 R. Je ne sais pas comment ça se faisait ce déploiement, mais je sais, il y en avait
4 nombreux. Il y avait nombreux, parce que souvent je m'approchais de lui pour un peu
5 écouter les nouvelles, apprendre ce qui se passait ; je m'approchais de lui. Alors, on
6 pouvait entendre qu'il y avait des gens qui communiquaient de Aru, de Mongbwalu, de
7 Bunia, de Mahagi ; ça dépendait comme ça. Il y avait maintes communications.

8 Q. Et à votre connaissance, les enregistrements de ces communications se faisaient-
9 elles simultanément ou bien après que l'information ait été entendue ?

10 R. Il avait les heures parler propice, le matin, lorsque nous faisons notre
11 rassemblement, il ne pouvait pas venir parce qu'il parlait du fait qu'il devait saisir des
12 messages, et puis, il y avait souvent un temps mort, où vous le voyez, il peut même se
13 lasser un peu, il se promène, et puis dans les après-midi alors il s'installe encore, sur
14 son l'appareil, pendant un bon moment et il ne faisait qu'écrire, écrire, carrément.

15 Q. Et d'ailleurs, quelle était la couleur de la couverture du cahier que vous avez vu ?

16 R. Je dirai Presque un bleu Sali, vous voyez. Le côté devant c'était un bleu
17 vraiment... parce que vous le touchez beaucoup à la main ; la couverture de derrière,
18 c'était presque chocolat.

19 Q. À votre connaissance, ces appareils de communication étaient-ils utilisés pendant
20 les opérations, les opérations militaires ?

21 R. Le... La première fois, j'ai trouvé c'est lorsque j'ai reçu ... nous avons rejoint les
22 troupes de Salumu à Lalo, là, il y en avait. Nous arrivions à Mongbwalu, et avec le
23 commandant Salumu, lui-même va partir avec la radio. Donc nous sommes venus de
24 Lalo sur Kilo et là, l'état-major, la radio, je ne sais pas où ceux du bureau ils l'avaient
25 trouvé vont installer un autre radio là-bas. Et même il a fallu qu'on appelle un autre

1 Signora (*Phon.*) pour travailler là-bas. Et lorsque nous sommes allés à Mamedi avec le
2 chef d'état-major, là aussi, il y avait une radio phonie. Alors je ne sais pas, comment
3 dans les autres unités c'était utilisé, mais chez nous c'était fréquent. Là où il y avait
4 notre troupe, On... et l'état-major était installé il y en avait cette radio.

5 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, puis-je passer en
6 huis clos partiel pour une question, s'il vous plaît ?

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Certainement.

8 **(Passage en audience à huis clos partiel à 15h 39) Reclassifié en audience publique*

9 M. LE GREFFIER : Audience à huis clos partiel.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur
11 Sachdeva.

12 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

13 Q. Monsieur, vous souvenez-vous du nom de la personne que vous connaissiez et
14 qui travaillait comme Signora (*Phon.*) ? En d'autres termes qui enregistrerait ou qui
15 saisissait les messages de radio téléphonie... de radio phonie, pardon (*se reprend*
16 *l'interprète*).

17 LE TÉMOIN WWW-0017:

18 R. La personne qui était avec nous à Kilo, il se nommait (Expurgée).

19 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, à ce stade, j'aimerais
20 présenter sur une pièce ou peut-être je peux commencer sur cette pièce pendant
21 quelques minutes.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je pense que nous
23 pouvons le faire.

24 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Le seul petit problème est que je dois
25 montrer au témoin la pièce originale qui est sous scellés et qui est en possession du

1 Greffe.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Eh bien, que cela vous
3 serve de leçon, Monsieur Sachdeva, il faut prévoir cela à l'avance.

4 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez raison, j'en avais prévenu le
5 Greffier de séance, mais je ne pensais pas avancer si rapidement.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Nous pouvons perdre
7 une ou deux minutes, mais nous venons de passer une vingtaine de minutes sur
8 l'apparence du cahier y compris la couleur de la couverture. Est-ce que cela nous mène
9 à quelque chose ?

10 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est effectivement le cas, Monsieur le
11 Président, je pensais qu'il fallait établir un certain nombre d'éléments avec ce témoin
12 avant de lui montrer la pièce suivante.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bon, très bien, vous
14 allez donc peut-être trop rapidement, Monsieur Sachdeva.

15 Donc nous allons lever la séance, maintenant.

16 Monsieur, je suis désolé, votre déposition a pris déjà plusieurs jours, notamment parce
17 que nous avons un certain nombre de choses à régler pour que le procès puisse
18 progresser.

19 Généralement, nous aurions passé une heure supplémentaire cet après-midi mais nous
20 allons lever la séance maintenant de façon à avoir une audience à huis clos avec la
21 Défense.

22 En tout cas, merci beaucoup de votre coopération et nous vous reverrons avec plaisir
23 demain matin à 9 h 30.

24 Nous allons d'abord passer à huis clos de façon à ce que le témoin puisse se retirer. Mais
25 avant de se faire, Monsieur Sachdeva, je ne veux pas être critique, mais à l'avenir,

1 assurez-vous que toute pièce originale soit au prétoire et si vous n'êtes pas certain que
2 vous allez arriver à ce stade de l'interrogatoire ou non, de toute façon, apportez la pièce.
3 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur le Président.
4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Huis clos, s'il vous
5 plaît.
6 **(Passage en audience à huis clos à 15 h 44) Reclassifié en audience publique*
7 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Huis clos.
8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que le témoin
9 peut se retirer, Maître Mabilie ?
10 M^e MABILIE : Mon observation concerne quand même ce témoin. Donc, je peux peut-
11 être la faire, et je la développerai demain matin, j'ai un souci sur ce cahier que veut
12 présenter, Monsieur le Procureur, puisque c'est une pièce que le témoin dit lui-même ne
13 pas connaître et il l'a déclaré de manière claire et précise dans ses transcriptions.
14 Donc, je dis simplement que demain, nous aurons peut-être à parler de ce document.
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que les parties
16 pourraient en décider un petit peu plus tard dans le courant de l'après-midi pour voir si
17 elles peuvent arriver à un accord. Autrement nous allons devoir en reparler demain
18 matin.
19 Merci beaucoup. Le témoin peut se retirer.
20 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)
21 Maître Mabilie, nous allons maintenant siéger en *ex parte*... nous réunir, pardon, en *ex*
22 *parte* (*se reprend l'interprète*) dès que le prétoire aura été reconfiguré et nous allons
23 demander à un représentant du Greffe d'être présent en espérant que... Bien, au cas où
24 il pourrait nous aider sur les questions que vous allez soulever.
25 Merci beaucoup.

1 Nous reverrons tout un chacun demain à 9 h 30. Nous levons la séance jusqu'à ce que le
2 prétoire soit prêt.

3 (*L'audience est levée à 15 h 45*)

4 RAPPORT DE RECLASSIFICATION

5 En application du courriel d'instruction de la Chambre de première instance I, en date
6 du 17 janvier 2012, la transcription est reclassifiée en public après que les expurgations
7 indiquées aient été appliquées comme instruit par la Chambre. Tous les passages en
8 « *huis clos », « *huis clos partiel » sont maintenant disponibles au public à l'exception
9 des parties expurgées de la transcription.